

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240306-CC2403FI01-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

RAMBOUILLET
TERRITOIRES



Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC2403FI01 - Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 et tenue du débat des orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2024

Conseil communautaire du Mercredi 6 mars 2024

Convocation du 29 février 2024

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 29 février 2024

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Stéphane DESCLOUDS

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	REP		SIRET Jean-François
ALIX Martial	PT	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	PT	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	PT		
BERNARD Jean-Luc	REP		DESMET France
BONTE Daniel	PT		
BRICAUD Nathalia	PT	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	PT	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	PT	BUREAU Norbert	
CAILLOL Valérie	REP		MATILLON Véronique
CARESMEL Marie	REP		MOUFFLET Catherine
CARIS Xavier	PT		
CAZANEUVE Claude	PT	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PT	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	PT	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	PT		
CINTRAT Alain	REP		DEMONT Clarisse
CONVERT Thierry	REP	MAZE Michel	SALIGNAT Emmanuel
COPETTI Isabelle	REP	MANDON Franck	CABRIT Anne
DEMICHELIS Janny	PT	LENTZ Jacques	
DENAIIS Lionel	PT		
DESCLOUDS Stéphane	PT		
DEMONT Clarisse	PT		
DESMET France	PT		
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	PT	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	AE	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	REP		REY Augustin
FAUQUEREAU Nadine	AE		
FLORES Jean-Louis	PT	HAROUN Thomas	
FOCKEDEY William	PT		
FORMENTY Jacques	PT	CARZUNEL Martine	

GAILLOT Anne-Françoise	PT	LE MENN Pascal	
GHIBAUDO Jean-Pierre	AE	GUILLARD Olivier	
GOURLAN Thomas	PT		
GROSSE Marie-France	PT		
GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	REP		LAHITTE Chantal
JAFFRE Valéry	REP		STEPHANE Nathalie
JEGAT Joëlle	PT		
JUTIER David	PT		
LAHITTE Chantal	PT		
LAMBERT Sylvain	PT	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	PT	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	PT	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	REP		CARIS Xavier
MARCHAL Evelyne	PT	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	PT		
MAY OTT Ysabelle	PT	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	PT		
NEHLIL Ismaël	PT		
PAQUET Frédéric	PT		
PASQUES Jean-Marie	REP		CHRISTIANNE Janine
PETITPREZ Benoît	PT		
QUERARD Serge	PT	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	PT	CHARRON Xavier	
REY Augustin	PT		
ROLLAND Virginie	REP		BONTE Daniel
ROSTAN Corinne	REP	MARECHAL Michel	MARCHAL Evelyne
SALIGNAT Emmanuel	PT	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	PT		
SIRET Jean-François	PT		
STEPHANE Nathalie	PT		
TROGER Jacques	PT	BARDIN Dominique	
WEISDORF Henri	AE		
YOUSSEF Leïla	PT		
ZANNIER Jean-Pierre	AE	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 46	Représentés : 14	Votants potentiels : 60	Absents/Excusés : 7
	Présents titulaires : 46			
	Présents suppléants : 0			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 portant obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8, et l'article D.5211-18-1,

Vu l'article L.2311-1-1 du CGCT prévoyant que préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président d'un EPCI de plus de 50 000 habitants doit présenter un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable,

Vu l'article L.2311-1-2 du CGCT précisant que préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président d'un EPCI de plus de 20 000 habitants doit présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu l'article L.2313-1 du CGCT listant les documents d'informations budgétaires et financières devant être mis en ligne par les collectivités territoriales, dans les conditions précisées par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016,

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances du 15 février 2024

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 26 février 2024,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024

Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2024, et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif 2024,

PRECISE que le rapport transmis et exposé est annexé à la présente délibération,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Fait à La Boissière-Ecole, le 6 mars 2024

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Sommaire

PREAMBULE 3

DEFINITIONS DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS 4

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE 6

 UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER TOUJOURS INCERTAIN 7

 LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES POUR 2024 10

BUDGET PRINCIPAL : RETROSPECTIVE 16

 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT PROGRESSE DE +7,1 M€ EN 2023 17

 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ONT AUGMENTE DE +1,8 M€ EN 2023 18

 UNE EPARGNE RECONSTITUEE EN 2023 19

 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A UN NIVEAU RECORD EN 2023 SANS RECOURIR A L'EMPRUNT 20

BUDGET PRINCIPAL : PROSPECTIVE 21

 SECTION DE FONCTIONNEMENT 23

 SECTION D'INVESTISSEMENT 46

 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS 55

BUDGETS ANNEXES 60

 BUDGET ANNEXE ZA BEL-AIR-LA-FORET 61

 BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE 66

 BUDGET ANNEXE GEMAPI ET EAUX DE PLUIE 68

 BUDGET ANNEXE ADDUCTION EAU POTABLE 74

 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 79

 BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES EAUX USEES GAZERAN-RAMBOUILLET-VIELLE-EGLISE-EN-YVELINES 85

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - 2023 90

RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES - HOMMES 107

1- Préambule 108

2- Indicateurs chiffrés Rambouillet Territoires 109

3- Conclusion du rapport égalité femmes - hommes 117

PREAMBULE

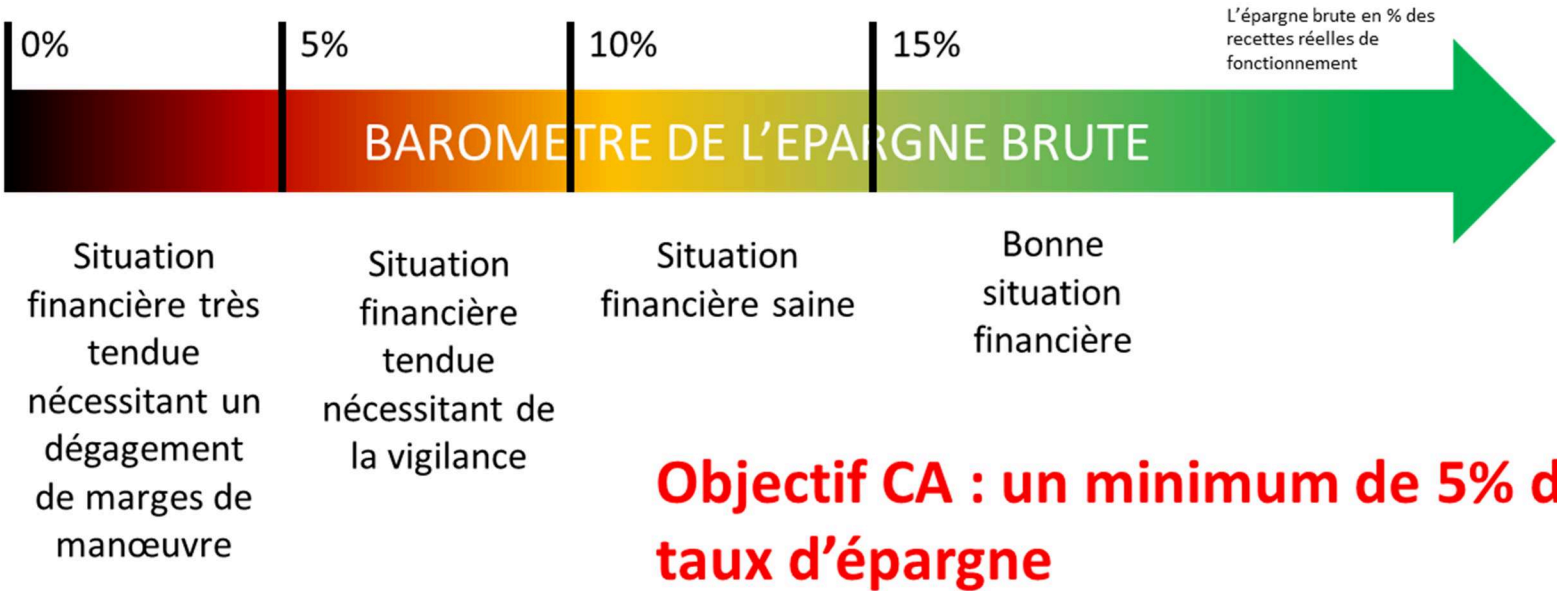
Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une obligation réglementaire dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L2312-1 et D5211-18-1 du Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit permettre au Conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les élus communautaires sur l'évolution financière de la Communauté d'agglomération en tenant compte des projets intercommunaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

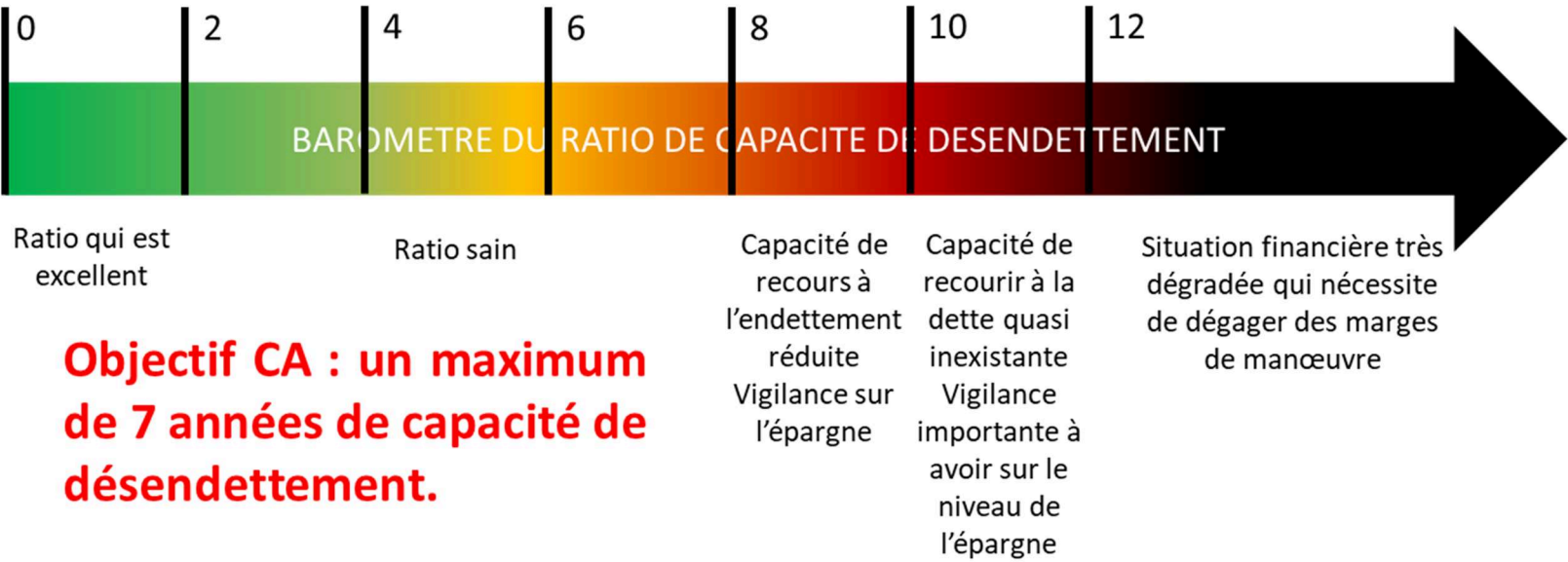
Les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment de l'article 107, prévoient que ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité et que pour les communes de plus de 10 000 habitants et EPCI, le rapport comporte en plus la présentation de la structure, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

DEFINITIONS DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

- ✓ **Epargne brute** : **recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement**. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).
- ✓ **Taux d'épargne brute** : **épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %**. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



- ✓ **Épargne nette : Épargne brute – le remboursement en capital de la dette.** L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).
- ✓ **Capacité de désendettement : encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute.** Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE



UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER TOUJOURS INCERTAIN

UNE ACTIVITE RALENTIE EN 2023 MAIS QUI REPARTIRAIT A LA HAUSSE EN 2024:

L'année 2023 est marquée par une atténuation des effets négatifs des différents chocs sur l'activité, les prix des matières premières s'étant largement détendus et le pic d'inflation ayant été dépassé, engendrant un nouvel élan de l'activité au second trimestre de l'année. La reprise de la production dans les secteurs touchés par les tensions d'approvisionnement tels que l'aéronautique et l'automobile a joué également dans ce sens.

Cependant, dans un contexte d'incertitude, avec des taux d'intérêt et des prix qui restent élevés, la croissance s'est établie à +0,9 % en 2023 d'après l'INSEE.

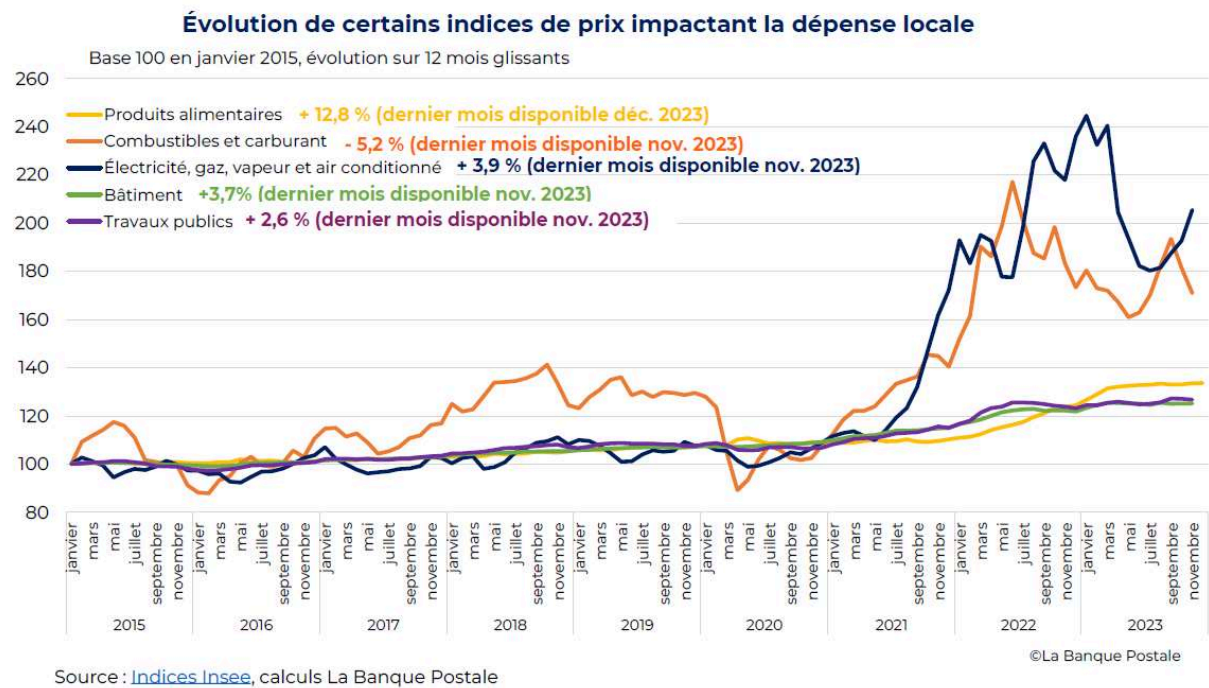
En 2024, elle repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4%), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat, qui bénéficierait de revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs.

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

UNE INFLATION EN BAISSSE MAIS TOUJOURS ELEVEE :

D'après l'INSEE, l'inflation annuelle s'établit à +4,9 % en 2023 contre +5,2 % en 2022.
Pour 2024, les différentes prévisions d'inflation oscillent entre +2,5 % et +3 %.



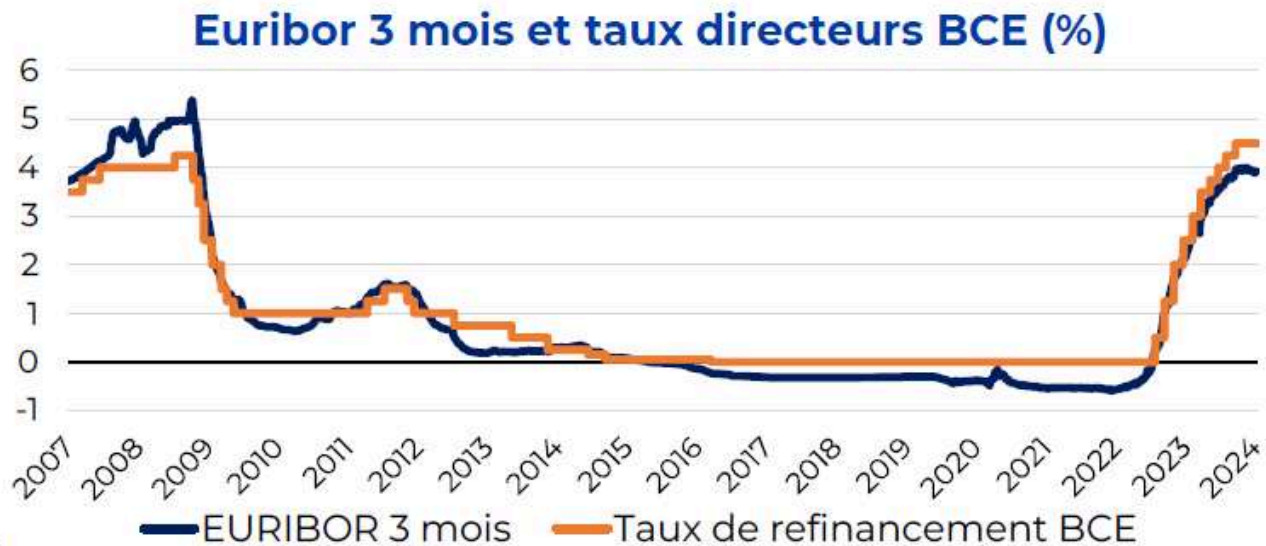
Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

La normalisation de l'inflation reposerait largement sur la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels, déjà entamée à l'été 2023 dans le sillage de la décrue des cours des matières premières et des prix de production.

TAUX D'INTERET : UNE BAISSSE DES TAUX DIRECTEURS ATTENDUE EN 2024 ?

Avec dix hausses de taux directeurs depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a réalisé le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire, et ce, afin de contrer l'accélération de l'inflation en zone euro. Elle a ainsi porté son principal taux directeur, le taux de refinancement, de 0,00 % à 4,50 % en octobre 2023. Depuis la BCE maintient ses taux directeurs inchangés en raison du ralentissement de l'inflation, qui devrait se rapprocher de la cible de 2 % en 2025 (2,7 % attendu en 2024 en zone euro).



Euribor est l'abréviation de Euro Interbank Offered Rate. Les taux Euribor sont les principaux taux de référence du marché monétaire de la zone Euro. Le taux Euribor à 3 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes de meilleures signatures s'accorde mutuellement des dépôts en euros, les prêts ayant alors une durée de 3 mois.

Par conséquent, il convient de rester prudent sur les conditions de financement des collectivités pour 2024. Au regard de ces éléments, les emprunts nouveaux devraient se baser sur un taux d'intérêts compris entre 3,5 % et 5,5 %.

LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES POUR 2024

LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Le cadrage macro-économique

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027, publiée le 19 décembre 2023, définit une trajectoire qui vise un retour global du déficit public sous le seuil des 3 % du produit intérieur brut (PIB) à l’horizon 2027 avec la répartition suivant pour pour chaque sous-secteur de l’administration :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

L’objectif d’évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

Les prévisions des concours financiers de l'État aux collectivités locales

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement correspondant à l'inflation diminuée de 0,5 point :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La LPFP prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, aussi bien sur le budget principal que les budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2024

Les principales mesures relatives aux dotations

Une augmentation de +320 M€ de la DGF du bloc communal

La dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est abondée de 320 millions d'euros en 2024 répartis de la manière suivante :

- +140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (+90 M€ en 2023) ;
- +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (+200 M€ en 2023) ;
- +90 M€ pour la dotation d'intercommunalité (+30 M€ en 2023) ;
- -60 M€ pour la dotation de compensation (-24 M€ en 2023) ;
- 0 € pour la dotation forfaitaire (+24 M€ en 2023).

Les dotations versées au bénéfice des EPCI à fiscalité propre augmentent globalement de +30 M€ en 2024 (+6 M€ en 2023).

Un soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissements sont maintenues à leur niveau de 2022 et 2023, soit 2 Md€ :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 1,046 Md€ ;
- Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL) pour 570 M€ ;
- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour 212 M€ ;
- Dotation politique de la ville (DPV) pour 150 M€.

Le fonds vert mis en place en 2023 est pérennisé et augmenté à 2,5 Mds€ (contre 2 Md€ en 2023) avec notamment une enveloppe de 250 M€ dédiée au financement des plans climat-air-énergie territorial (PCAET).

Pour mémoire, il a été créé pour financer 3 axes :

- Axe 1 : Renforcement de la performance environnementale des territoires ;
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics ;
 - Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets ;
 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ;
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique
 - Prévention des inondations, incendies de forêts et vents cycloniques ;
 - Adaptation au recul de trait de côte pour les territoires côtiers ;
 - Adaptation aux risques émergents dans les territoires de montagne ;
 - Renaturation des villes ;
- Axe 3 : Amélioration du cadre de vie
 - Déploiement des zones à faibles émissions mobilité ;
 - Recyclage des friches ;
 - Déploiement de la stratégie nationale Biodiversité 2030.

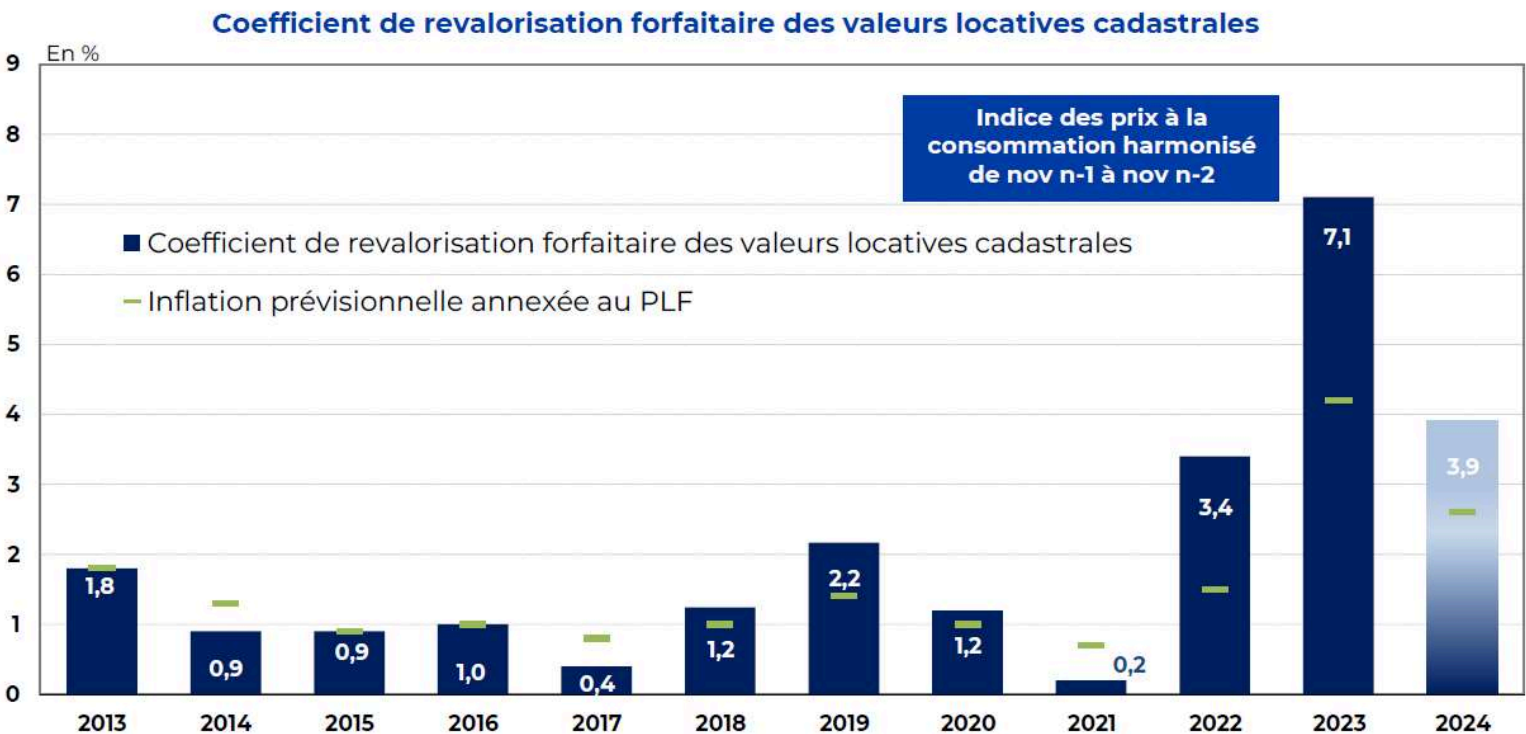
Une augmentation du FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 M€ pour 2024, soit une hausse de +6 %. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 M€), mais également à l'élargissement de l'assiette (+250 M€). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1^{er} janvier 2021. Pour l'État, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

Les principales mesures fiscales

La revalorisation des bases fiscales

La revalorisation des bases fiscales de THRS et FB (uniquement la composante habitation) sera de 3,9 % en 2024 (contre 7,1 % en 2023) :



Un aménagement de la suppression de la CVAE et des modalités de compensation

Pour les entreprises, la CVAE est supprimée en quatre ans (au lieu de deux) avec une suppression totale en 2027.

Pour les collectivités bénéficiaires, la suppression de la CVAE est effective depuis 2023 et elle est compensée par une fraction de TVA comprenant :

- Une part fixe qui correspond à la somme :
 - De la moyenne des produits perçus en 2020, 2021 et 2022, et du produit qui aurait dû être perçu en 2023 ;
 - De la moyenne des compensations d'exonérations au titre de la même période ;
- Une part variable, liée à la dynamique de la TVA nationale (si elle est positive) versée pour le bloc communal dans le « Fonds national d'attractivité économique des territoires » (FNAET).

Afin de tenir compte de la réalité économique des territoires, les modalités de répartition de la fraction de TVA affectée au FNAET ont été précisées par des décrets pour 2023 et 2024 :

- En 2023, la dynamique de TVA est répartie sur la base des données déclarées en 2022 par les entreprises au titre de la CVAE ;
- En 2024, la répartition s'effectue selon les critères actuels, actualisés sur la base des déclarations d'effectifs des entreprises.

La mise en place d'une nouvelle taxe additionnelle à la taxe de séjour

A compter du 1^{er} janvier 2024, il est institué au bénéfice d'Ile de France Mobilités une taxe additionnelle régionale de 200 % à la taxe de séjour perçue dans les communes franciliennes.

BUDGET PRINCIPAL : RETROSPECTIVE

RAMBOUILLET TERRITOIRES



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT PROGRESSE DE +7,1 M€ EN 2023

- Les recettes de fonctionnement ont connu une hausse de +15,8 % en 2023 pour trois raisons principales :
- Les contributions directes ont progressé de +3 420 k€ par rapport à 2022 suite au choix d'ajuster la fiscalité en 2023 ;
 - Les fractions de TVA en compensation de la TH et de la CVAE ont généré des recettes supérieures à celles de 2022 (+1 265 k€) ;
 - La dotation filet de sécurité a été perçue à titre ponctuel en 2023 pour 930 k€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution 2023/2022 en €	Evolution 2023/2022 en %
ATTENUATIONS DE CHARGES	76 436	37 514	72 993	35 478	94,6%
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	775 009	1 329 649	1 818 100	488 451	36,7%
<i>dont recettes centres aquatiques</i>	95 587	718 144	934 326	216 182	30,1%
<i>dont recettes conservatoires</i>	295 644	341 376	554 176	212 800	62,3%
IMPOTS ET TAXES	34 856 877	36 024 350	41 742 558	5 718 209	15,9%
<i>dont TH RS, TFB, TFNB et CFE</i>	8 367 157	8 479 293	11 899 736	3 420 443	40,3%
<i>dont fraction TVA compensation TH</i>	11 005 117	12 059 448	12 388 670	329 222	2,7%
<i>dont CVAE</i>	4 790 867	4 212 102	0	-4 212 102	-100,0%
<i>dont fraction TVA compensation CVAE</i>	0	0	5 148 008	5 148 008	/
<i>dont TEOM</i>	9 006 857	9 361 594	10 371 608	1 010 014	10,8%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 200 457	6 986 293	7 811 143	824 849	11,8%
<i>dont dotation filet de sécurité</i>	0	0	930 114	930 114	/
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	194 081	216 840	352 339	135 499	62,5%
PRODUITS FINANCIERS	19 296	135 075	0	-135 075	-100,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (HORS CESSIONS)	55 151	58 569	62 154	3 585	6,1%
TOTAL DES RECETTES REELLES HORS CESSIONS	43 177 307	44 788 290	51 859 287	7 070 997	15,8%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ONT AUGMENTE DE +1,8 M€ EN 2023

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +4,3 % en 2023 par rapport à 2022 mais moins forte que celle de +6,3 % constatée en 2022 par rapport à 2021.

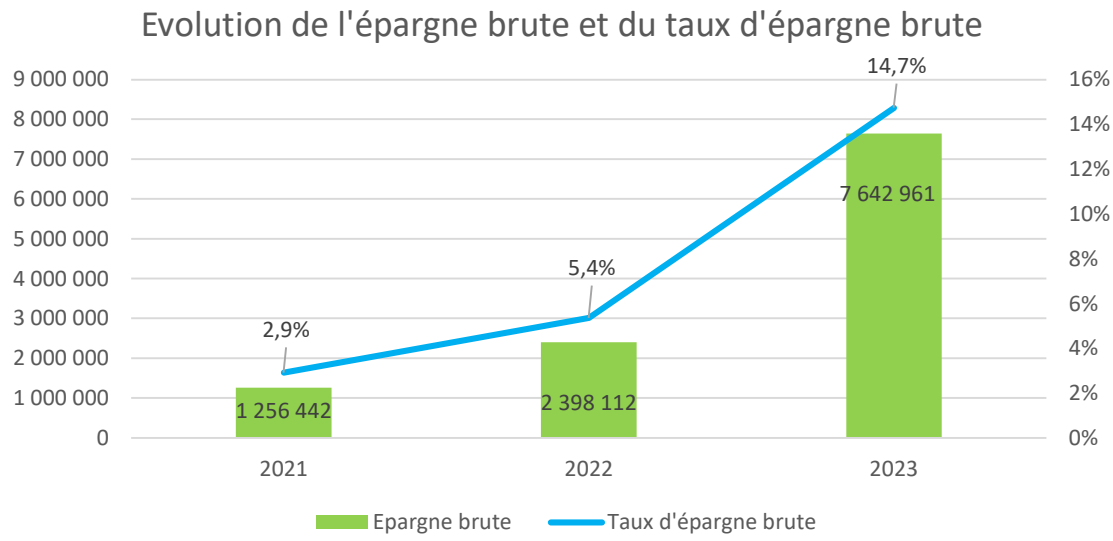
Cette progression a porté principalement sur :

- Les reversements de TEOM qui ont été plus importants (+1 031 k€, soit +11,1 %) et dont une partie est liée à la revalorisation des bases (+7,1%) ;
- Les fluides (+311 k€) qui ont subi une envolée des prix de l'électricité et du gaz ;
- Les dépenses d'entretien maintenance (+427 k€) qui ont augmenté notamment sur la voirie, les équipements sportifs et de loisirs de proximité ainsi que les centres aquatiques.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution 2023/2022 en €	Evolution 2023/2022 en %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 910 040	6 295 261	7 118 806	823 545	13,1%
<i>dont fluides</i>	<i>393 463</i>	<i>1 192 601</i>	<i>1 503 653</i>	<i>311 052</i>	<i>26,1%</i>
<i>dont contrats de prestations de service</i>	<i>2 293 766</i>	<i>2 390 572</i>	<i>2 536 146</i>	<i>145 574</i>	<i>6,1%</i>
<i>dont entretien/maintenance</i>	<i>695 621</i>	<i>731 214</i>	<i>1 157 904</i>	<i>426 690</i>	<i>58,4%</i>
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 982 184	6 961 838	6 845 329	-116 509	-1,7%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	26 344 429	26 691 817	27 877 532	1 185 715	4,4%
<i>dont reversements TEOM</i>	<i>9 008 974</i>	<i>9 302 441</i>	<i>10 333 806</i>	<i>1 031 365</i>	<i>11,1%</i>
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 386 517	2 169 924	2 073 827	-96 096	-4,4%
CHARGES FINANCIERES	232 883	225 178	281 413	56 235	25,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 811	46 160	19 420	-26 741	-57,9%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	39 870 865	42 390 178	44 216 326	1 826 149	4,3%

UNE EPARGNE RECONSTITUEE EN 2023

Il en résulte que la progression des recettes de fonctionnement a permis non seulement de couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnement mais également de dégager de l'autofinancement.
Le niveau d'épargne brute ainsi est passé de 2 398 k€ en 2022 à 7 643 k€ en 2023 malgré un contexte inflationniste peu favorable pour limiter l'augmentation des dépenses.



Compte tenu d'un remboursement de la dette en capital stable (autour de 770 k€ en 2022 et 2023), l'épargne nette augmenté façon similaire à celle de l'épargne brute.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A UN NIVEAU RECORD EN 2023 SANS RECOURIR A L'EMPRUNT

Les dépenses d'investissement atteignent un niveau record de 7 657 k€ réalisés en 2023, soit respectivement +2 891 k€ et +2 310 k€ par rapport à 2022 et 2021.

- Les principales dépenses opérées cette année sont :
- L'acquisition du siège communautaire pour 2 864 k€ ;
 - Les micro crèches pour 927 k€ ;
 - Les travaux extérieurs du gymnase des Molières pour 766 k€ ;
 - Les travaux de voirie pour 559 k€ ;
 - L'aménagement d'équipements sportifs de loisirs de proximité pour 444 k€.

€	2021	2022	2023
Dép d'inv hors annuité en capital	5 347 552	4 766 147	7 657 331
Rec d'inv hors emprunt	3 340 184	1 646 276	2 980 691
Besoin de financement	2 007 367	3 119 871	4 676 640
EPARGNE NETTE	2 512 611	1 633 877	6 883 326
Emprunt mobilisé	0	0	0
Variation du résultat global de clôture	505 244	-1 485 993	2 206 686
Résultat Global de Clôture (RGC)	7 242 250	5 756 256	7 962 943
Encours de dette au 31/12	9 873 469	9 109 234	8 336 854
Capacité de désendettement	3,0	3,8	1,1

Elles ont été financées à hauteur de 39 % par les recettes d'investissement hors emprunt et de 61 % par l'épargne nette. L'épargne nette dégagée en 2023 a même permis d'augmenter le résultat global de clôture de +2 207 k€. Ainsi, à fin 2023, le résultat global de clôture est de 7 963 k€ représentant 56 jours des dépenses fonctionnement 2023 assurant à Rambouillet Territoires la capacité de faire face à ses engagements de court terme.

BUDGET PRINCIPAL : PROSPECTIVE



En 2023, les élus ont voté un ajustement des taux communautaires des contributions directes locales afin d’assurer la pérennité de la situation financière de Rambouillet Territoires et de poursuivre son développement.

Dans un contexte inflationniste défavorable, ce choix a permis à l’agglomération de faire face à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement mais également de dégager de l’autofinancement.

La restauration de l’épargne est d’autant plus nécessaire que la mise en œuvre le projet de territoire doit se traduire par la réalisation d’un programme pluriannuel d’investissement ambitieux de 37,5 M€ sur la période 2024-2029 et ce sans mettre en péril la situation financière de l’agglomération ni remettre en cause les services offerts aux habitants.

Comme présenté précédemment, le contexte du budget 2024 sera fortement marqué par un environnement économique toujours incertain avec un redémarrage attendu de la croissance et une inflation moins forte mais toujours élevée.

La prospective financière 2024-2029 présentée ci-après tient compte des éléments connus à la date de rédaction du présent document.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté) sont évaluées à 52 718 k€ pour 2024, soit +1,1 % par rapport à 2023 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total produits fct hs intérêts	44 788 290	52 150 804	52 718 182	53 692 172	54 493 073	55 405 329	56 352 647	57 322 344
Variation	1 610 983	7 362 514	567 379	973 989	800 901	912 257	947 317	969 697
Evolution nominale	3,7%	16,4%	1,1%	1,8%	1,5%	1,7%	1,7%	1,7%
Evolution réelle	-1,5%	11,1%	-1,4%	-0,1%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,0%
Produits des services (70)	1 329 649	1 818 100	1 725 757	1 746 127	1 780 410	1 815 378	1 851 046	1 887 427
Evolution nominale	71,6%	36,7%	-5,1%	1,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Impôts et taxes (73)	36 024 350	42 036 124	43 897 527	45 045 881	46 008 178	46 958 376	47 931 498	48 928 015
Evolution nominale	3,3%	16,7%	4,4%	2,6%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Dotations et participations (74)	6 986 293	7 811 143	6 655 848	6 450 233	6 245 956	6 164 276	6 093 858	6 021 531
Evolution nominale	-3,0%	11,8%	-14,8%	-3,1%	-3,2%	-1,3%	-1,1%	-1,2%
Produits de gestion (75)	216 840	352 339	421 500	429 930	438 529	447 299	456 245	465 370
Evolution nominale	11,7%	62,5%	19,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Atténuations de charges (013)	37 514	70 944	17 550	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Evolution nominale	-50,9%	89,1%	-75,3%	14,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels larges	193 643	62 154	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	160,1%	-67,9%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Pour les années suivantes, les projections sont comprises entre +1,5 % et +1,8 % par an.

Un ajustement des produits des services

Les produits des services sont évalués à 1 726 k€ pour 2024 contre 1 818 k€ au compte administratif provisoire 2023. Ils intègrent ensuite une évolution de +2 % par an sur la période 2025-2029 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits des services (70)	1 329 649	1 818 100	1 725 757	1 746 127	1 780 410	1 815 378	1 851 046	1 887 427
Variation	554 640	488 451	- 92 343	20 370	34 283	34 968	35 668	36 381
Evolution nominale	71,6%	36,7%	-5,1%	1,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Evolution réelle	62,9%	30,5%	-7,4%	-0,8%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Mise à disposition de personnel	56 150	31 790	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
Evolution nominale	-15,6%	-43,4%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
7062 - Redevance services à caractères culturels	339 044	552 137	430 241	438 846	447 623	456 575	465 707	475 021
Evolution nominale	15,2%	62,9%	-22,1%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
70631 - Redevances services à caractère sportif	699 784	934 146	990 776	1 010 592	1 030 803	1 051 419	1 072 448	1 093 897
Evolution nominale	632,1%	33,5%	6,1%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Solde produits des services	234 672	300 027	272 740	264 690	269 984	275 383	280 891	286 509
Evolution nominale	-26,3%	27,8%	-9,1%	-3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Les services à caractère culturel baissent de -22,1 % entre 2023 et 2024 car l'année 2023 comprend des reliquats de recettes perçues au titre de l'année 2022-2023 en plus des recettes de l'année 2023-2024 alors que l'année 2024 intègre les recettes prévisionnelles de l'année 2024-2025.

Les services à caractère sportif augmentent globalement de +6,1 % entre 2023 et 2024 compte tenu d'une poursuite de l'augmentation des fréquentations et d'un développement des activités des centres aquatiques.

Il est à noter la mise en place d'une gratuité pour les communes de l'accès des scolaires aux piscines à partir de 2024 (soit environ -50 k€ de recettes par an).

Une évolution encadrée des ressources fiscales

Les ressources fiscales sont globalement estimées à 43 898 k€ pour 2024, soit +4,4 % par rapport à 2023. Les projections conduisent ensuite à une variation de +2,6 % en 2025 puis de +2,1 % par an à compter de 2026 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Impôts et taxes (73)	36 024 350	42 036 124	43 897 527	45 045 881	46 008 178	46 958 376	47 931 498	48 928 015
Variation	1 167 473	6 011 775	1 861 403	1 148 354	962 297	950 198	973 122	996 518
Evolution nominale	3,3%	16,7%	4,4%	2,6%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Evolution réelle	-1,9%	11,3%	1,9%	0,6%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Contributions Directes	14 196 125	13 687 944	13 619 406	13 880 818	14 107 525	14 321 506	14 539 279	14 760 817
Evolution nominale	-2,3%	-3,6%	-0,5%	1,9%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%
TEOM	9 361 594	10 371 608	10 801 192	11 119 272	11 398 692	11 661 076	11 929 923	12 205 367
Evolution nominale	3,9%	10,8%	4,1%	2,9%	2,5%	2,3%	2,3%	2,3%
Fraction TVA-TH	12 059 448	12 388 670	12 946 160	13 334 545	13 601 236	13 873 261	14 150 726	14 433 740
Evolution nominale	9,6%	2,7%	4,5%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Fraction TVA-CVAE		5 037 427	5 264 769	5 445 245	5 634 726	5 836 534	6 045 570	6 262 092
Evolution nominale			4,5%	3,4%	3,5%	3,6%	3,6%	3,6%
7362 - Taxes de séjour	407 183	537 977	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000
Evolution nominale	33,9%	32,1%	134,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde impôts et taxe	0	12 498	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Evolution nominale	-100,0%	0,0%	-52,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les contributions directes

Les contributions directes sont chiffrées sur 2024-2029 en intégrant les éléments suivants :

- Un maintien des taux des taxes directes locales taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH RS), foncier bâti (FB), foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- Une revalorisation forfaitaire des bases FB, FNB et TH de +3,9 % pour 2024 (contre +7,1 % en 2023) puis +2,5 % pour 2025 ; +2 % pour 2026 et +1,8 % par an à partir de 2027.
- Une évolution physique des bases de FB pour les locaux d’habitation à hauteur de +0,8 % par an
- Une variation des bases de CFE de +1,8 % en 2024 ; +1,3 % en 2025 et +1,1 % par an à compter de 2026
- Une évolution des autres impôts directs locaux (IFER, TAFNB et TASCOT) de +2,5 % pour 2024 ; +2 % pour 2025 et +1,8 % à partir de 2026

Pour 2024, les contributions directes sont estimées à 13 619 k€ :

Produits	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produit taxe d'habitation	847 418	2 008 827	1 765 759	1 809 903	1 846 101	1 878 408	1 911 280	1 944 727
+ Produit foncier bâti	735 182	2 851 295	2 969 394	3 056 838	3 133 654	3 205 787	3 279 697	3 355 420
+ Produit foncier non bâti	71 882	77 062	80 067	82 069	83 710	85 175	86 666	88 183
+ Produit cotisation foncière des entreprises	6 670 398	7 116 814	7 244 524	7 341 152	7 425 363	7 505 112	7 585 790	7 667 313
+ Ajustement produit fiscal	8 576	16 659	0	0	0	0	0	0
+ Produit CVAE	4 212 102							
+ Produit IFER	377 128	466 744	478 413	487 981	496 521	505 210	514 051	523 047
+ Produit TA FNB	142 441	153 086	156 913	160 051	162 852	165 702	168 602	171 553
+ Produit TASCOT	883 523	901 792	924 337	942 824	959 323	976 111	993 193	1 010 574
+ Rôles supplémentaires	247 475	95 665	0	0	0	0	0	0
= Produit contributions directes	14 196 125	13 687 944	13 619 406	13 880 818	14 107 525	14 321 506	14 539 279	14 760 817

Cette baisse globale de -0,5 % par rapport à 2023 est due à une correction des bases de TH. Le chantier de déclaration par les propriétaires de leurs données dans le service « Gérer mes biens immobiliers » menée pour la première fois en 2023 a entraîné une augmentation importante des bases de taxe d’habitation en 2023. Or, il s’avère que des erreurs ont été commises dans les déclarations et qu’une partie de la TH RS a pu être émise à tort sur ces locaux. Les contribuables concernés vont bénéficier d’un dégrèvement pris en charge par l’Etat au titre de 2023 et leur logement va logiquement être sorti de la base imposable en 2024.

La prévision 2024 de TH correspond donc au montant des bases 2022 actualisé des coefficients 2023 et 2024, respectivement 7,1 % et 3,9 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

S'agissant de la TEOM, les taux votés par le conseil communautaire sont dimensionnés pour permettre le reversement des recettes correspondantes au SICTOM et au SIEED qui sont évaluées à 11 119 k€ pour 2024.

Les fractions de TVA

Depuis 2023, les principales ressources fiscales de Rambouillet Territoires proviennent des fractions de TVA versées par l'Etat en compensation des suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH RP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Elles sont évaluées pour 2024 à respectivement 12 946 k€ et 5 265 k€ soit 18 211 k€ en fonction des mécanismes de répartition définis par l'Etat.

La taxe de séjour

Les recettes liées à la taxe de séjour comprennent ;

- La taxe de séjour stricto sensu ;
- La taxe additionnelle reversée à la Société du Grand Paris (15% de la taxe de séjour) ;
- La taxe additionnelle reversée à la Région (200 % de la taxe de séjour) mise en place par la loi de finances 2024 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le compte administratif provisoire 2023 fait ressortir des recettes de 538 k€ intégrant un effet de rattrapage des sommes dues au titre des années antérieures.

Pour 2024, la taxe de séjour est évaluée de manière prudente à 400 k€. Par conséquent, les deux taxes additionnelles se montent à 860 k€. Il en résulte un produit global attendu de 1 260 k€.

Une poursuite de la réduction des dotations et participations

Les dotations et participations sont évaluées à 6 656 k€ pour 2024 contre 7 811 k€ dans les chiffres provisoires 2023 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotations et participations (74)	6 986 293	7 811 143	6 655 848	6 450 233	6 245 956	6 164 276	6 093 858	6 021 531
Variation	- 214 164	824 849	-1 155 294	- 205 615	- 204 277	- 81 680	- 70 418	- 72 326
Evolution nominale	-3,0%	11,8%	-14,8%	-3,1%	-3,2%	-1,3%	-1,1%	-1,2%
Evolution réelle	-7,9%	6,7%	-16,9%	-5,0%	-4,8%	-3,0%	-2,8%	-2,9%
DGF	5 839 332	5 733 536	5 597 763	5 370 232	5 146 294	5 047 006	4 958 677	4 868 134
Evolution nominale	-2,9%	-1,8%	-2,4%	-4,1%	-4,2%	-1,9%	-1,8%	-1,8%
FCTVA fct	58 474	42 220	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Evolution nominale	262,2%	-27,8%	-5,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Compensations fiscales	841 347	966 036	1 001 106	1 025 001	1 044 661	1 062 270	1 080 181	1 098 397
Evolution nominale	5,7%	14,8%	3,6%	2,4%	1,9%	1,7%	1,7%	1,7%
Dotation filet de sécurité	0	930 114	0					
Evolution nominale		0,0%	-100,0%					
74718 - Participations Etat	77 682	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	56,1%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
7472 - Participations Régions	168 919	138 786	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	-30,6%	-17,8%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde participations diverses	539	450	16 980	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Evolution nominale	-99,3%	-16,5%	3673,3%	-11,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

- Les recettes inscrites sur ce chapitre se concentrent essentiellement sur la DGF qui est composée :
- D'une dotation d'intercommunalité, principalement calculée sur la base du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et du potentiel fiscal de l'agglomération, projetée à 1 437 k€ pour 2024 (elle était de 1 510 k€ en 2023).
 - De la dotation de compensation, représentant la compensation de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle, évaluée à 4 161 k€ pour 2024 contre 4 224 k€ en 2023

Cette baisse de la DGF résulte d'un CIF trop faible. Pour arrêter la poursuite de cette érosion, il faudrait que le CIF passe de 26,06 % en 2023 à 35 %. Cela devrait se traduire par un transfert de compétences des communes vers Rambouillet Territoires.

Les compensations fiscales sont évaluées à 1 001 k€ pour 2024 et se décomposent ainsi :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Foncier bâti (réduction 50% industriels)	14 508	15 230	15 824	16 220	16 544	16 833	17 128	17 428
Foncier bâti (logements sociaux)	451	569	0	0	0	0	0	0
Foncier non bâti	5	5	0	0	0	0	0	0
Total compensations TH, FB, FNB	14 964	15 804	15 824	16 220	16 544	16 833	17 128	17 428
Cotisation foncière des entreprises (RCE)	241	237	241	244	247	250	252	255
Cotisation foncière des entreprises (réduction 50% inc	741 529	854 827	888 165	910 369	928 577	944 827	961 361	978 185
Autres compensations CET	84 613	95 168	96 876	98 168	99 294	100 360	101 439	102 529
Total compensations CET	826 383	950 232	985 282	1 008 781	1 028 117	1 045 437	1 063 053	1 080 969
Total des compensations fiscales	841 347	966 036	1 001 106	1 025 001	1 044 661	1 062 270	1 080 181	1 098 397

Enfin, il est à noter qu'en 2023 l'agglomération a enregistré 1 069 k€ de dotations et participations qu'elle ne retrouvera pas les années suivantes dont notamment 930 k€ pour la dotation filet de sécurité.

Une augmentation des autres recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de gestion (75)	216 840	352 339	421 500	429 930	438 529	447 299	456 245	465 370
Evolution nominale	11,7%	62,5%	19,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Atténuations de charges (013)	37 514	70 944	17 550	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Evolution nominale	-50,9%	89,1%	-75,3%	14,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels larges	193 643	62 154	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	160,1%	-67,9%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les autres recettes de fonctionnement sont évaluées à 439 k€ pour 2024 (contre 485 k€ en 2023 avec 62 k€ de produits exceptionnels) et portent sur :

- Des produits de gestion :
 - o Les loyers commerciaux sont chiffrés en année pleine suite à l’acquisition de ces locaux en avril 2023 avec le siège communautaire
 - o Les redevances d’occupation du domaine public perçues au titre la DSP micro crèches intègrent les micro crèches de Cernay et de Longvilliers
- Des atténuations de charges (indemnités journalières de la sécurité sociale et de l’assurance statutaire) chiffrées à 20 k€ par an.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2024, les charges de fonctionnement sont estimées à 48,4 M€, soit +9.5% par rapport au réalisé provisoire 2023 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges à caractère général (011)	6 295 261	7 118 806	7 874 148	7 876 190	8 019 513	8 165 704	8 314 818	8 466 914
Variation	1 385 220	823 545	755 342	2 042	143 324	146 190	149 114	152 096
Evolution nominale	28,2%	13,1%	10,6%	0,0%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Evolution réelle	21,8%	7,9%	7,9%	-1,9%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Charges de personnel (012)	6 961 838	6 845 329	8 100 000	8 262 000	8 427 240	8 595 785	8 767 700	8 943 055
Variation	979 654	- 116 509	1 254 671	162 000	165 240	168 545	171 916	175 354
Evolution nominale	16,4%	-1,7%	18,3%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Evolution réelle	10,5%	-6,2%	15,4%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Atténuations de produits (014)	26 691 817	27 988 419	29 436 213	29 616 951	29 870 859	30 096 323	30 347 371	30 642 820
Variation	347 387	1 296 602	1 447 794	180 738	253 908	225 464	251 049	295 449
Evolution nominale	1,3%	4,9%	5,2%	0,6%	0,9%	0,8%	0,8%	1,0%
Evolution réelle	-3,8%	0,1%	2,6%	-1,4%	-0,9%	-1,0%	-0,9%	-0,8%
Autres charges de gestion courante (65)	2 169 924	2 241 713	2 892 206	2 952 542	3 096 751	3 344 243	3 396 285	3 449 369
Variation	- 216 593	71 789	650 493	60 336	144 208	247 492	52 042	53 083
Evolution nominale	-9,1%	3,3%	29,0%	2,1%	4,9%	8,0%	1,6%	1,6%
Evolution réelle	-13,7%	-1,4%	25,9%	0,1%	3,1%	6,1%	-0,2%	-0,2%
Charges exceptionnelles larges	46 160	19 419	163 299	49 999	49 999	49 999	49 999	49 999
Variation	31 349	- 26 741	143 880	- 113 300	0	0	0	0
Evolution nominale	211,7%	-57,9%	740,9%	-69,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evolution réelle	196,0%	-59,9%	720,4%	-70,0%	-1,7%	-1,7%	-1,7%	-1,7%
Total charges fct hs intérêts	42 165 000	44 213 685	48 465 866	48 757 682	49 464 362	50 252 054	50 876 175	51 552 157
Variation	2 527 018	2 048 685	4 252 181	291 816	706 680	787 691	624 121	675 982
Evolution nominale	6,4%	4,9%	9,6%	0,6%	1,4%	1,6%	1,2%	1,3%
Evolution réelle	1,0%	0,1%	6,9%	-1,4%	-0,3%	-0,2%	-0,5%	-0,4%

Une progression des charges à caractère général

Les charges à caractère général projetées pour 2024 progressent de +10,6% par rapport au réalisé provisoire 2023 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges à caractère général (011)	6 295 261	7 118 806	7 874 148	7 876 190	8 019 513	8 165 704	8 314 818	8 466 914
Variation	1 385 220	823 545	755 342	2 042	143 324	146 190	149 114	152 096
Evolution nominale	28,2%	13,1%	10,6%	0,0%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Evolution réelle	21,8%	7,9%	7,9%	-1,9%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Fluides	1 192 601	1 503 653	1 496 884	1 350 000	1 377 000	1 404 540	1 432 631	1 461 283
Evolution nominale	0,0%	26,1%	-0,5%	-9,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Contrats de prestations	2 390 572	2 536 146	2 540 160	2 590 960	2 642 779	2 695 635	2 749 548	2 804 539
Evolution nominale	0,0%	6,1%	0,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Fonctionnement induit : 011	0	0	0	40 000	40 800	41 616	42 448	43 297
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Parking Gazeran			0	40 000	40 800	41 616	42 448	43 297
Entretien/maintenance	731 214	1 157 904	1 429 481	1 458 071	1 487 232	1 516 977	1 547 316	1 578 263
Evolution nominale	0,0%	58,4%	23,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Honoraires et assimilés	598 851	686 041	714 330	710 000	710 000	710 000	710 000	710 000
Evolution nominale	0,0%	14,6%	4,1%	-0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Locations et charges locatives	414 685	351 995	417 600	425 952	434 471	443 160	452 024	461 064
Evolution nominale	0,0%	-15,1%	18,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Autres services extérieurs divers	348 570	292 132	287 470	293 219	299 084	305 065	311 167	317 390
Evolution nominale	0,0%	-16,2%	-1,6%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Manifestations et communication	225 293	222 697	444 161	453 044	462 105	471 347	480 774	490 390
Evolution nominale	0,0%	-1,2%	99,4%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Solde charges à caractère général	393 474	368 238	544 062	554 943	566 042	577 363	588 910	600 688
Evolution nominale	-92,0%	-6,4%	47,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Une diminution des fluides avec une baisse attendue des prix de l’électricité et du gaz

D’après les chiffres provisoires, les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) se montent à 1 504 k€ pour 2023. Cette progression de +26,1 % par rapport à 2022 résulte de fortes augmentations des tarifs de l’électricité et du gaz.

L’électricité et le gaz

Pour 2023, les deux centres aquatiques représentent sur l’ensemble des sites plus des trois quarts des consommations d’électricité et plus de 90 % du gaz consommé :

Electricité

SITE	Conso kWh
Centre Aquatique des Fontaines	1 726 535
Piscines des Molières + GYMNASE	584 100
Conservatoire Rambouillet	73 861
COIE	77 000
Siège	135 000
Bornes électriques	487 805
BALF	36 964
NORD	3 044
CTCO	18 302

Gaz :

SITE	Conso kWh
Centre Aquatique des Fontaines	2 000 000
Piscines des Molières +GYMNASE	1 680 318
Conservatoire Rambouillet	152 092
TOTAL GAZ	

Pour 2024, les consommations devraient rester constantes sauf augmentation majeure des activités des centres aquatiques et sous réserve du maintien des conditions climatiques plutôt favorables.
S’agissant des prix, les syndicats d’électricité et de gaz annoncent des baisses pour 2024 qui pourraient atteindre -35 % pour l’électricité.

Sur la base des baisses de prix annoncées et des mêmes consommations qu'en 2023 (avec la prise en compte du déploiement de bornes électriques), les dépenses projetées pour l'année 2024 en gaz et en électricité seraient de 1 241 k€ (contre 1 431 k€ en 2023) dont :

- 708 k€ en électricité (contre 870 k€ en 2023)

Le montant annuel est chiffré à 809 k€ tous sites confondus mais ramenés in fine à 708 k€. En effet, il est prévu de transférer la gestion du parc de bornes électriques (dont le nombre est en extension) au Syndicat d'électricité des Yvelines à l'issue du premier trimestre 2024. Cela aura pour conséquence de diminuer les dépenses d'électricité des bornes pour 2024 passant d'une estimation annuelle de 134 k€ à 34 k€.

- 533 k€ euros en gaz (contre 561 k€ en 2023)

Ce montant s'entend tous sites confondus en intégrant les réductions de la facture énergétique annoncée par le SIGEIF.

En intégrant des facturations complémentaires 2023 réglées sur 2024 à hauteur de 140 k€, la prévision budgétaire 2024 est corrigée à 1 381 k€ pour l'électricité et le gaz.

L'eau

Sur le réalisé provisoire 2023 d'un montant de 73 k€, les centres aquatiques représentent plus de 95 % des consommations en eau de Rambouillet Territoires :

- 52 k€ pour le centre aquatique des Fontaines
- 18 k€ pour la piscine des Molières

Pour la piscine des Molières, il convient d'intégrer rattrapage de la période septembre à décembre 2023 (1 996 m³ consommés) soit 9 k€). La prévision budgétaire 2024 se monte donc à 36 k€.

Pour le centre aquatique des Fontaines, la projection 2024 est estimée à 74 k€ et tient compte d'un complément de facturation attendu au titre 2023.

Les autres sites sont estimés à 6 k€.

La prévision budgétaire 2024 est chiffrée à 116 k€ pour l'eau

Des dépenses d'entretien/maintenance en progression pour la voirie

Ce poste passe de 1 158 k€ en 2023 à 1 429 k€ en 2024 (soit +271 k€). Cette augmentation concerne essentiellement la voirie et intègre les nouvelles prestations suivantes prévues en 2024 par rapport à 2023 :

- 50 k€ d'entretien pour la route du Bray ;
- 40 k€ de marquage et signalisation à Rambouillet (Patis et Jean Moulin) ;
- 30 k€ euros d'entretien d'espaces verts (élagage d'arbres) de la ZA du Bel Air à Rambouillet ;
- 28 k€ pour la remise en état de l'éclairage ZA Nord et Ouest à Ablis ;
- 25 k€ d'entretien/nettoyage de la bâche d'incendie à Ablis ;
- 20 k€ pour la création/reprise de marquage et signalisation à Saint-Arnoult-en-Yvelines ;
- 20 k€ d'entretien/réparation de la gare routière d'Arbouville ;
- 20 k€ euros d'entretien/réparation sur la signalisation, les abribus et poste EDF ;
- 15 k€ pour la remise en état espaces verts parc d'activité Bel Air la Forêt ;
- 10 k€ pour la création de marquage et signalisation à Ablis Ouest ;
- 7 k€ dédiés au traitement des chenilles ;
- 6 k€ pour la maintenance de l'éclairage à Ablis.

Elle s'inscrit dans le renforcement des actions d'entretien sur :

- les zones d'activités ;
- la sécurisation des accès aux ouvrages de Rambouillet Territoires ;
- des remises en état ponctuelles de la voirie impliquant des actions de sécurisation (cas de la route du Bray),
- la remise en état de l'éclairage public (notamment à Ablis) ;
- la prise en considération du parking d'Arbouville qui est un nouvel ouvrage à gérer en matière d'entretien et de sécurisation des accès.

Une hausse nécessaire du poste manifestations et communication

La prévision budgétaire 2024 (444 k€) pour ce poste est en sensible augmentation par rapport à 2023 (réalisé provisoire de 222 k€ pour 369 k€ inscrits au budget primitif, soit un taux de réalisation de 60%).

Afin de mieux valoriser Rambouillet Territoires et dynamiser ses actions, les projections 2024 intègrent notamment les évolutions suivantes par rapport au réalisé 2023 :

- 53 k€ pour organiser des manifestations en lien avec les jeux olympiques 2024 (intervillages ainsi que la semaine olympique et paralympique)
- 42 k€ pour conforter des événements (journée du développement durable, saison culturelle, cérémonies des vœux)
- 35 k€ consacrés aux RT mag (nouvelle formule et nouvelle distribution)
- 27 k€ dédiés à des animations au centre aquatique des Fontaines en vue d'augmenter les fréquentations
- 25 k€ pour mettre en valeur le patrimoine de Rambouillet Territoires (nouveaux équipements communautaires et matériels)
- 11 k€ de publicité dans la presse et pour développer des partenariats médias
- 5 k€ d'annonces pour accompagner les recrutements de personnel

L'évolution des dépenses de personnel

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des charges directes de personnel, et plus largement les dépenses et prestations qui y sont liées.

La partie principale est composée des éléments de rémunération directs tels que le traitement indiciaire ou encore le régime indemnitaire. Il comprend également les cotisations obligatoires (Urssaf, Cnracl, Ircantec) ainsi que les frais liés à la médecine du travail ou bien encore la cotisation CNAS.

La seconde partie est celle composée des impôts, taxes et versements liés à la rémunération. Il comprend notamment la participation à la formation professionnelle continue et la cotisation au CNPFT.

Enfin, une dernière partie est relative au compte 62 qui rassemble les frais de mise à disposition de personnel extérieurs.

Pour le budget principal, les charges de personnel réalisées en 2023 se montent à titre provisoire à 6 845 k€ (soit 92 % du budget prévisionnel). Cette sous-réalisation a déjà été constatée en 2022 dans les mêmes proportions. Elle est principalement due aux importantes difficultés de recrutement rencontrées. Cette situation de sous-effectif a mis en difficulté plusieurs services pour assurer leurs missions.

Le budget prévisionnel 2024 s'établit à 8 100 k€. Il contient l'effet année pleine des recrutements effectués en 2023 ainsi que les recrutements ouverts pour 2024.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges de personnel (012)	6 961 838	6 845 329	8 100 000	8 262 000	8 427 240	8 595 785	8 767 700	8 943 055
Variation	979 654	- 116 509	1 254 671	162 000	165 240	168 545	171 916	175 354
Evolution nominale	16,4%	-1,7%	18,3%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Evolution réelle	10,5%	-6,2%	15,4%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%

Le réalisé provisoire 2023 au chapitre 012 (6 845 329 euros) doit être corrigé à 7 645 386 euros pour prendre en compte :

- 242 708 euros pour les auto-entrepreneurs BIM réalisés en chapitre 011 ;
- 557 349 euros pour le montant estimé du non remplacement de personnel, postes non pourvus en 2023 sur tout ou partie de l'année (1 DGA, renfort secrétariat général, 1 DRH, DAF adjoint, 1 agent comptable, SIG, maîtres-nageurs sauveteurs...).

La projection 2024 s'établit à 8 100 000 euros en intégrant :

- 7 645 386 euros au titre du montant corrigé du réalisé provisoire 2023
- 184 976 euros pour les variables d'augmentation règlementaires 2024 selon tableau détaillé suivant

Explicatif variables d'augmentation Prévisions 2024 pour tous les ETP	Montant
Augmentation de 1,5 % du point d'indice au 01/07/2023 (sur 12 mois en 2024 au lieu de 6 en 2023)	52 242
Augmentation 5 points d'indice au 01/01/2024	61 259
Augmentation 100 % ISO Fixe année pleine	22 893
Prime pouvoir d'achat + CIA (écart entre provisionné 2023 et 2024) pas de PPA en 2023	40 041
Revalorisation agents (4)	8 541
TOTAL	184 976

- 69 000 euros pour trois nouveaux postes selon le tableau détaillé ci-après au prorata estimé du temps de présence réel

Prévisionnel Nouveaux postes 2024		
Libellé du poste	Montant brut chargé	Observation
Chargé de mission politique de la Ville	24 000	6 mois
Agent chargé des subventions finances	29 000	6 mois
Renfort instructeur urbanisme et programmation de l'habitat	16 000	6 mois
TOTAL	69 000	

- Les postes de MNS payés en chapitre 012, selon l'effectif prévu au budget pour fonctionner en équipe complète (13), et avec des activités qui vont avec leçons de natation qui sont rémunérées aux MNS, avec partenariat ACH Interim Sport ;
 - 200 638 euros pour les éléments hors paye :
 - o Nouveau partenariat ACH Intérim pour recruter les MNS-BNSSA : 85 000 euros ;
 - o Renfort extérieur CIG pour pallier en partie l'absence DRH et agent en congé maternité : 21 266 euros ;
 - o Assurance du personnel transféré du chapitre 11 en 2023 vers chapitre 12 en 2024 : 97 500 euros ;
- ⇒ La totalité de l'augmentation n'a pas été répercuté par rapport au réalisé 2023 compte tenu des économies sur d'autres lignes, et est donc ramenée à 200 638 euros.

Une hausse des atténuations de produits essentiellement due à l'application de dispositions de la loi de finances pour 2024

Ce chapitre, chiffré à 29 436 k€, augmente de +5,2 % par rapport à 2023 puis de moins de +1% par an :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Atténuations de produits (014)	26 691 817	27 988 419	29 436 213	29 616 951	29 870 859	30 096 323	30 347 371	30 642 820
Variation	347 387	1 296 602	1 447 794	180 738	253 908	225 464	251 049	295 449
Evolution nominale	1,3%	4,9%	5,2%	0,6%	0,9%	0,8%	0,8%	1,0%
Evolution réelle	-3,8%	0,1%	2,6%	-1,4%	-0,9%	-1,0%	-0,9%	-0,8%
Régularisation sur fraction TVA-TH n-1		110 886	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale			-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Régularisation sur fraction TVA-CVAE n-1			60 000	0	0	0	0	0
Evolution nominale				-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution Compensation versée	13 820 265	13 820 265	13 820 265	13 820 265	13 820 265	13 820 265	13 820 265	13 820 265
Evolution nominale	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Reversements conventionnels versés	0	0	18 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	-66,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Contribution FPIC	1 169 079	1 149 794	1 328 546	1 303 011	1 277 500	1 240 580	1 222 781	1 242 786
Evolution nominale	1,2%	-1,6%	15,5%	-1,9%	-2,0%	-2,9%	-1,4%	1,6%
Prélèvement FNGIR	2 108 402	2 108 402	2 108 402	2 108 402	2 108 402	2 108 402	2 108 402	2 108 402
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Reversement TEOM	9 302 441	10 333 806	10 841 000	11 119 272	11 398 692	11 661 076	11 929 923	12 205 367
Evolution nominale	3,3%	11,1%	4,9%	2,6%	2,5%	2,3%	2,3%	2,3%
Solde atténuations de produits	291 630	465 266	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000
Evolution nominale	-4,1%	59,5%	170,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Il est constitué de :

- La produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est estimé en attendant le vote du besoin par le SICTOM et le SIEED. Il est en progression sur 2024 en raison de la revalorisation des bases fiscales (+3,9 % prévus par la loi de finances 2024). Cette hausse de dépenses est toutefois neutre budgétairement car compensée par une recette équivalente.
- Les attributions de compensation 2024 sont intégrées à des montants identiques à ceux de 2023, soit 13 820 265 euros
- Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lié à la réforme de la taxe professionnelle (principe de ni gagnant ni perdant) et est resté stable depuis la réforme à 2 108 402 euros.
- Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) à la charge de Rambouillet Territoires est évalué à 1 329 k€ pour 2024 (soit +15,5 % par rapport 2023), compte tenu de ressources fiscales plus élevées en 2023 par rapport à celles de 2022
- Les reversements de taxe de séjour sont prévus en nette progression en raison de la mise en place d'une taxe additionnelle régionale de 200% à compter du 1^{er} janvier 2024 par la loi de finances 2024
- La régularisation sur fraction de TVA CVAE 2023 est estimée à 60 k€

Une augmentation des autres charges de gestion courante liée au CIAS et au budget annexe base de loisirs

En 2024, ce chapitre est projeté en hausse de +650 k€ par rapport à 2023 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Autres charges de gestion courante (65)	2 169 924	2 241 713	2 892 206	2 952 542	3 096 751	3 344 243	3 396 285	3 449 369
Variation	- 216 593	71 789	650 493	60 336	144 208	247 492	52 042	53 083
Evolution nominale	-9,1%	3,3%	29,0%	2,1%	4,9%	8,0%	1,6%	1,6%
Evolution réelle	-13,7%	-1,4%	25,9%	0,1%	3,1%	6,1%	-0,2%	-0,2%
6521 - Déficit des BA administratifs	102 129	102 129	102 129	102 129	102 129	102 129	102 129	102 129
Evolution nominale	-80,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
657363 - Subv. Etabl. à caractère administratif	329 350	167 885	330 000	340 000	340 000	340 000	340 000	340 000
Evolution nominale	60,7%	-49,0%	96,6%	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
653 - Elus	377 243	393 681	457 375	466 523	475 853	485 370	495 077	504 979
Evolution nominale	1,3%	4,4%	16,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
657362 - Subvention CCAS	1 174 000	1 296 202	1 709 697	1 743 891	1 778 769	1 814 344	1 850 631	1 887 644
Evolution nominale	20,5%	10,4%	31,9%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Fonctionnement induit : 65	0	0	0	0	100 000	302 400	308 448	314 617
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	202,4%	2,0%	2,0%
657364 - Subv. Etabl. à caractère indus. et comme	119 970	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	-53,2%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6574 - Subventions aux associations	56 152	205 468	156 355	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Evolution nominale	77,9%	265,9%	-23,9%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde autres charges de gestion courante	11 080	76 347	136 650	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Evolution nominale	-55,2%	589,1%	79,0%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les déficits de budgets annexes

- Les déficits des budgets annexes pris en charge par le budget principal sont chiffrés à :
- 102 k€ par an concernant le budget annexe GEMAPI et eaux de pluie, soit le montant de la retenue sur les attributions de compensation au titre de la compétence gestion des eaux de pluie urbaines (GEPU)
 - 330 k€ pour 2024 au titre du budget annexe base de loisirs (montant en forte hausse par rapport à 2023 mais à un niveau identique à celui de 2022) puis à 340 k€ par an

Les subventions aux établissements autonomes

- Le CIAS
- L'application du Ségur de la santé et l'ouverture des micro crèches de Cernay et Longvilliers impliquent une augmentation la subvention à verser au CIAS évaluée à 1 710 k€ pour 2024 (soit +31,9 % par rapport à 2023) puis +2% par an. En plus d'une évolution de +2 % par an, cette subvention devra être revue à la hausse de +100 k€ en 2025 et +300 k€ par an à partir de 2026 pour intégrer la mise en service des structures du programme micro crèches phase 3.
- L'office de tourisme
- Aucune subvention n'est prévue pour cet établissement en raison du bon niveau de perception de la taxe de séjour et de la trésorerie du budget qui assurent son équilibre sans recours à un financement du budget principal. De 2017 à 2022, Rambouillet Territoires a versé 836 k€ de subventions à l'Office de tourisme en complément des reversements de taxe de séjour :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
85 200	95 000	153 000	126 250	256 290	119 970	835 710

Il est à noter qu'une partie de la subvention versée en 2021 (256 k€) a servi en partie à couvrir un contentieux (100 k€).

Les autres postes

Il s'agit des postes suivants :

- Elus : l'augmentation de ce poste s'explique par la réintégration en 2024 au budget principal des dépenses qui étaient auparavant imputées sur les budgets annexes assainissement et GEMAPI/eaux de pluie.
- Subventions aux associations : la baisse de ce poste (-48 k€) correspond à subvention versée à AIDEMA en 2023.
- Autres charges de gestion courante : la hausse de ce poste est dû à la réimputation des redevances pour logiciels en nuage précédemment intégrées dans la maintenance

SECTION D'INVESTISSEMENT

RAMBOUILLET
TERRITOIRES



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (hors fonds de concours) projetées sur la période 2024-2029 se montent à plus de 27,6 M€ avec 9,4 M€ prévus pour 2024 (dont 1,7 M€ de restes à réaliser) :

€	2024	2025	2026	2027	2028	2029
20,21,21... - Dépenses directes d'équipt	9 446 635	7 522 240	3 630 000	2 330 000	2 330 000	2 330 000
Réhabilitation siège	300 900	1 000 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Micro crèches phase 2	297 848	0	0	0	0	0
Micro crèches phase 3	121 800	790 000	900 000	0	0	0
Sécurisation routes nationales	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
TRANSCOM et reprises de TRANSCOM	2 090 450	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Requalification des ZA (dont Gros Chêne et Chemin Vert)	1 431 664	3 000 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Video protection ZA BALF	60 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Aires gens du voyage	60 000	0	0	0	0	0
Gare Arbouville	45 000	400 000	400 000	0	0	0
Parking Gazeran	4 804	152 240	0	0	0	0
Autres mobilités	217 491	0	0	0	0	0
Centres aquatiques opérations votées + équipements	1 655 754	0	0	0	0	0
Centres aquatiques travaux courants	344 722	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Réhabilitation piscine des Molières	100 000	0	0	0	0	0
Equipements sportifs et de loisirs de proximité	757 054	300 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Gymnases travaux courants	37 992	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Réhabilitations gymnases	70 900	0	0	0	0	0
Bibliothèques Chemin lisant	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Conservatoires travaux courants	252 537	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Conservatoires équipements	20 910	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Cuisine centrale	47 880	0	0	0	0	0
Urbanisme	269 218	0	0	0	0	0
Informatique et SIG	598 356	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Moyens généraux, marchés et communication	21 354	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000

Les principales opérations

La phase 3 des micro crèches

A partir de 2015, cinq établissements ont été créés et ouverts sur le territoire en plus de la crèche « La Petite Ronde » de Rambouillet dont l'activité a été prise en charge depuis 2013 (phase 1).

Rambouillet Territoires a poursuivi son programme par la réalisation de trois nouvelles micro crèches (phase 2) :

- La micro-crèche de la Sablière à Rambouillet est ouverte depuis 2017 ;
- Le micro crèche de Cernay-la-Ville a été terminée fin 2023 et celle de Longvilliers doit s'achever début 2024.

Afin d'assurer une meilleure couverture de son territoire, la Communauté d'agglomération va créer trois nouvelles micro crèches (phase 3).

Le coût prévisionnel de réalisation de ces équipements est évalué à 1 811 k€.

Le fonctionnement induit impactera directement le CIAS, compétent pour le fonctionnement des structures de petite enfance, au niveau du montant de sa contribution versée au délégataire (La Maison Bleue) soit une estimation de 100 k€ en 2026 puis à 300 k€ par an à partir de 2027.

La prospective tient compte d'une hausse à due concurrence de la subvention à verser par l'agglomération au CIAS.

La sécurisation des routes nationales

Le territoire communautaire est notamment desservi par deux axes structurants :

- La RN 10 comme colonne vertébrale du secteur ;
- La RN 191 comme liaison entre les deux autoroutes A10 et A11.

Rambouillet territoires souhaite intervenir dans la sécurisation de ces routes à hauteur de 600 k€ par an de 2024 à 2029.

L'année 2024 sera prioritairement consacrée à la sécurisation de la RN191. Pour la RN 10, il s'agira notamment de sécuriser les secteurs de la Grâce de Dieu (Les Essarts-le-Roi) et de la Croix Saint-Jacques (Le Perray-en-Yvelines).

La requalification des zones d'activités

- ZA du Chemin Vert au Perray-en-Yvelines

Il s'agit d'une opération de requalification d'un montant global 4,1 M€ avec un achèvement des travaux en 2025.

- ZA du Gros Chêne aux Essarts-le-Roi

Cette opération porte sur la création d'une ZAC avec le dossier de création en 2024-2025 puis le dossier de réalisation après 2025. L'aménagement démarrera à l'issue de ces phases d'études.

La réhabilitation des locaux du siège communautaire

En 2023, Rambouillet Territoires a acquis son siège communautaire situé dans la ZA Bel Air à Rambouillet. Ces locaux doivent faire l'objet d'une réhabilitation à des fins de rénovation énergétique et pour les adapter en vue d'accueillir sur un même site tous les agents communautaires hors équipements. Cela mettrait fin à la location des locaux regroupant l'essentiel des services techniques situés rue Chappe à Rambouillet. 1,8 M€ sont prévus pour cette opération sur les années 2024 (0,3 M€) et 2025 (1,5 M€).

La requalification de la gare d'Arbouville

Elle se traduit par des études en 2024 et des travaux sur les années 2025 et 2026 en coordination avec IDFM et également potentiel financeur.

Les autres dépenses d'équipement hors subventions d'équipement versées

- Les TRANSCOM et reprises de TRANSCOM

Cela concerne des travaux de requalification des voiries communautaires.

- Les équipements sportifs et de loisirs de proximité

Il s'agit d'achever leur déploiement au bénéfice de toutes les communes en 2025 puis de procéder au renouvellement des équipements les plus anciens à partir de 2026.

- La fin de l'opération centre aquatique des Fontaines

Elle correspond au montant plafond des dépenses à payer en 2024 pour terminer l'opération. Il est probable que ce montant ne soit pas atteint en fonction du résultat des procédures en cours.

- La réhabilitation des gymnases

A ce stade, le PPI intègre des phases d'études de rénovation, notamment en matière d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

- La mise en place de « Chemin Lisant »

Elle consiste en l'achat de fonds de livres, de mobilier et d'équipements divers (40 k€ par an sur cinq années) pour favoriser une mise en réseau des bibliothèques communales.

Les subventions d'équipement versées

Le fonds de concours projets communaux

Afin de renforcer la dynamique de développement du territoire, un fonds de concours a été créé en 2023 pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets à rayonnement intercommunal.

- Pour 2023, ce fonds de concours a établi selon les modalités suivantes :
- Une enveloppe totale de 1 135 000 euros répartie par commune en fonction de la population légale 2023
 - Les montants non consommés par une commune au titre de 2023 sont reportés et cumulables avec ceux alloués au titre des années suivantes
 - Il constitue une subvention à l'investissement avec un reste à charge communale de 20% minimum
 - Il ne peut pas subventionner des dépenses de fonctionnement

Pour 2024, il est proposé de conserver une répartition par habitant mais avec les populations légales 2024 et de fixer un seuil minimum de 15 000 euros attribué à chaque commune.

Ainsi, ce mécanisme permettrait à 23 communes de bénéficier de ce montant minimum.

Par conséquent, l'enveloppe globale serait portée à 1 244 k€ fonction de l'application de ce seuil.

	Habitants	Montants délibérés 2023	Montants projetés 2024
Ablis	3 557	49 969 €	49 969 €
Allainville	292	4 102 €	15 000 €
Auffargis	2 017	28 335 €	28 335 €
Boinville-le-Gaillard	617	8 668 €	15 000 €
Bonnelles	2 144	30 119 €	30 119 €
Bullion	1 978	27 787 €	27 787 €
Cernay-la-Ville	1 584	22 252 €	22 252 €
Clairefontaine-en-Yvelines	894	12 559 €	15 000 €
Emancé	903	12 685 €	15 000 €
Gambaiseuil	62	871 €	15 000 €
Gazeran	1 325	18 614 €	18 614 €
Hermeray	967	13 584 €	15 000 €
La Boissière-Ecole	813	11 421 €	15 000 €
La Celle-les-Bordes	862	12 109 €	15 000 €
Le Perray-en-Yvelines	6 671	93 715 €	93 715 €
Les Bréviaires	1 334	18 740 €	18 740 €
Les Essarts-le-Roi	6 877	96 609 €	96 609 €
Longvilliers	517	7 263 €	15 000 €
Mittainville	647	9 089 €	15 000 €
Orcemont	1 024	14 385 €	15 000 €
Orphin	901	12 657 €	15 000 €
Orsonville	335	4 706 €	15 000 €
Paray-Douaville	231	3 245 €	15 000 €
Poigny-la-Forêt	950	13 346 €	15 000 €
Ponthévrard	706	9 918 €	15 000 €
Prunay-en-Yvelines	868	12 194 €	15 000 €
Raizeux	1 004	14 104 €	15 000 €
Rambouillet	27 534	386 800 €	386 800 €
Rochefort-en-Yvelines	932	13 093 €	15 000 €
Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 925	83 235 €	83 235 €
Saint-Mesme	930	13 065 €	15 000 €
Saint-Hilarion	984	13 823 €	15 000 €
Saint-Léger-en-Yvelines	1 434	20 145 €	20 145 €
Saint-Martin-de-Bréthencourt	688	9 665 €	15 000 €
Sonchamp	1 639	23 025 €	23 025 €
Vielle-Eglise	648	9 103 €	15 000 €
TOTAL	80 794	1 135 000 €	1 244 345 €
en€/hab	14,048		

Les fonds de concours logements sociaux et habitat rural

Dans le cadre de son rayonnement intercommunal et de ses actions de soutien aux communes sur la politique du logement, Rambouillet Territoires propose de mettre en place deux fonds de concours :

- Un fonds de concours logements sociaux

Ce fonds concerne chacune des communes de 3 500 habitants et plus.

Il financera les dépenses d'investissement en lien avec la construction de logements sociaux sur les communes relevant des obligations de la loi SRU, et ainsi de renforcer leurs capacités d'investissements.

Le montant attribué pour l'opération présentée ne pourra être supérieur au montant financé par la commune.

Chaque année le montant du fonds habitat social sera délibéré.

Le montant non consommé par la commune en année N est régulièrement reporté l'année suivante au bénéfice de cette même commune tant qu'il n'a pas été consommé.

- Un fonds de concours habitat rural

Ce fonds concerne chacune des communes de moins de 3 500 habitants.

Il pourra financer les dépenses d'investissement de tout type de travaux d'amélioration/rénovation/réhabilitation de l'habitat sur les immeubles pour lesquels les communes sont propriétaires bailleurs.

Le montant attribué pour l'opération présentée ne pourra être supérieur au montant financé par la commune.

Ce fonds se présente avec un montant minimum de financement à hauteur de 2 000 euros et un montant maximum de 20 000 euros.

Dans le cadre de la mise en place de ces deux fonds, il est proposé deux enveloppes de 360 000 euros chacune pour 2024 puis 200 000 euros par an pour chaque fonds à partir de 2025.

Les autres subventions d’investissement versées

- Les dispositifs d’aides aux habitants sont maintenus pour :
- Les dépenses d’amélioration de l’habitat dans le cadre du dispositif « habiter mieux » : 100,5 k€ par an
 - L’acquisition de récupérateurs d’eaux de pluie : 10 k€ par an
- Le versement de deux subventions d’investissement est prévu en 2024 au bénéfice des budgets annexes :
- GEMAPI et eaux de pluie : 900 k€ pour pouvoir financer les dépenses d’investissement sollicitées par les communes dans le cadre de la compétence gestion des eaux de pluie urbaines (GEPU)
 - Base de loisirs : 200 k€ dans le cadre du financement des investissements à prévoir suite à l’appel à manifestation d’intérêt sur cet équipement communautaire

Synthèse : des subventions d’équipement versées de plus de 12,2 M€ prévues sur la période 2024-2029

€	2024	2025	2026	2027	2028	2029
204 - Subventions d’équipement versées	3 966 365	1 754 500	1 754 500	1 754 500	1 754 500	1 754 500
Fonds de concours projets communaux	1 963 865	1 244 000	1 244 000	1 244 000	1 244 000	1 244 000
Fonds de concours logement social	360 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Fonds de concours habitat rural	360 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Subventions amélioration habitat	172 500	100 500	100 500	100 500	100 500	100 500
Subventions récupérateurs eaux de pluie	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Subvention budget annexe eaux de pluie	900 000	0	0	0	0	0
Subvention budget annexe base de loisirs	200 000	0	0	0	0	0

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont composées des financements extérieurs :

- FCTVA : 1 007 k€ estimés pour 2024 (contre 717 k€ perçus en 2023)

Les recettes de FCTVA sont calculées la base de 65 % des dépenses d'équipement éligibles (64,44 % en 2023).

Compte des investissements envisagés, elles sont estimées à 1 9344 k€ sur les années 2025 à 2029.

- Subventions : 3 878 k€ projetés pour 2024 :
 - o 1 173 k€ de restes à réaliser dont :
 - 384 k€ de financement des micro crèches ;
 - 365 k€ dans le cadre des opérations de voirie ;
 - 278 k€ de solde de subvention pour le centre aquatique des Fontaines ;
 - o 250 k€ de recettes nouvelles dont :
 - 113 k€ pour les documents d'urbanisme
 - 71 k€ concernant le système d'information géographique
 - 66 k€ au titre des mobilités

Sur la période 2025-2029, les recettes nouvelles de subventions ont été évaluées de façon très prudente hauteur de 250 k€ par an (soit le même montant que celui proposé pour les recettes nouvelles attendues en 2024).

- Emprunt : 7 059 k€ seraient à mobiliser en 2024

Pour les années suivantes, il conviendrait ensuite de recourir à l'emprunt pour un montant total de 18 105 k€ afin de financer une partie des investissements.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS



LA DETTE

La dette actuelle au 1^{er} janvier 2024

L'article 107 de la loi NOTRe impose une présentation de la structure et de la gestion de la dette lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Sur le budget principal, la dette est actuellement composée de 9 emprunts pour un capital restant dû de 8 336 k€ au 1^{er} janvier 2024.

	Nombre de financements	9	8 336 854€ CRD (au 01/01/2024)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	11 ans	
	Taux fixe (part de l'encours)	65,56%	3,29% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	34,44%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	787 K€	1 055 647€ Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	269 K€	
	ICNE au 31/12/2024	105 K€	

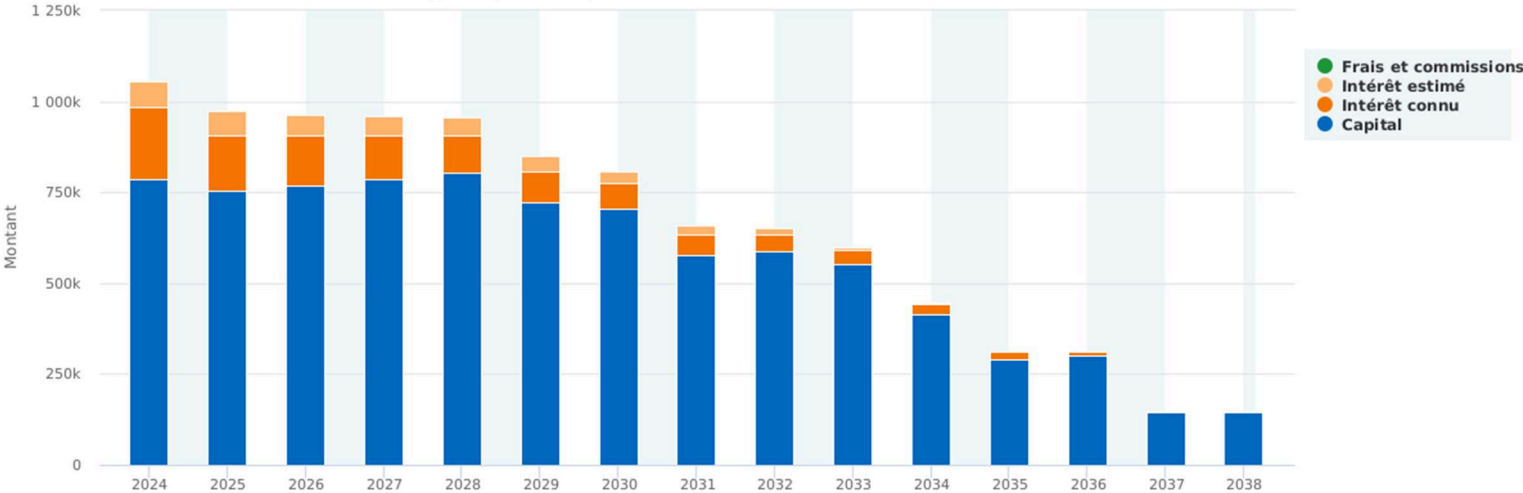
L'encours de dette se répartit pour un tiers sur taux variable (Euribor 3 mois) et deux tiers sur taux fixe. Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des taux, l'agglomération est modérément exposée à une augmentation de ces annuités.

Pour l'exercice 2024, l'annuité de la dette est estimée à 1 056 K€ dont 787 k€ de capital et 269 k€ d'intérêts

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 se répartit entre 4 prêteurs dont 3 principaux pour un tiers chacun :

- 34 % pour SFIL
- 34 % pour Société Générale
- 32 % pour CA de Paris et d'Ile de France
- 1 % pour la Banque Postale

La dette actuelle sur le budget principal sera totalement éteinte fin 2038 :



La dette projetée

€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours au 1er janvier	9 873 469	9 109 234	8 336 854	14 608 822	20 426 077	22 913 299	24 213 681	25 236 042
- Remboursement du capital brut	764 235	772 380	787 098	977 527	1 231 978	1 396 769	1 535 216	1 574 550
+ Emprunt	0	0	7 059 066	6 794 782	3 719 200	2 697 151	2 557 577	2 336 189
= Variation de l'encours brut	- 764 235	- 772 380	6 271 968	5 817 255	2 487 222	1 300 382	1 022 361	761 639
= Encours au 31 décembre	9 109 234	8 336 854	14 608 822	20 426 077	22 913 299	24 213 681	25 236 042	25 997 681

Pour financer ses investissements, Rambouillet Territoires emprunterait 25,2 M€ sur la période 2024-2029. L'encours de dette se monterait ainsi à 26 M€ fin 2029 contre 8,3 M€ début 2024.

L'EPARGNE

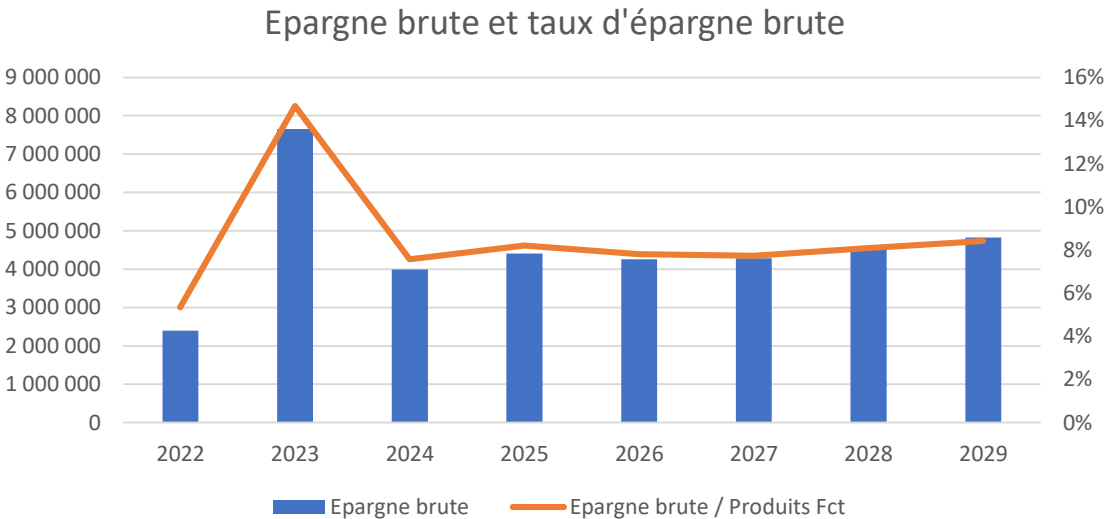
€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de fonctionnement courant	44 594 647	52 088 650	52 718 182	53 692 172	54 493 073	55 405 329	56 352 647	57 322 344
- Charges de fonctionnement courant	42 118 839	44 194 266	48 302 566	48 707 683	49 414 363	50 202 054	50 826 175	51 502 157
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 475 807	7 894 384	4 415 616	4 984 489	5 078 710	5 203 275	5 526 471	5 820 186
+ Solde exceptionnel large	147 483	42 735	- 163 299	- 49 999	- 49 999	- 49 999	- 49 999	- 49 999
= Produits exceptionnels larges*	193 643	62 154	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles larges	46 160	19 419	163 299	49 999	49 999	49 999	49 999	49 999
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 623 290	7 937 119	4 252 317	4 934 489	5 028 710	5 153 276	5 476 472	5 770 187
- Intérêts	225 178	281 414	262 070	527 054	768 477	867 591	912 767	945 760
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 398 112	7 655 705	3 990 246	4 407 435	4 260 233	4 285 685	4 563 705	4 824 427
- Capital	764 235	772 380	787 098	977 527	1 231 978	1 396 769	1 535 216	1 574 550
= EPARGNE NETTE (EN)	1 633 877	6 883 326	3 203 148	3 429 908	3 028 256	2 888 916	3 028 490	3 249 878

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Compte tenu des hypothèses prospectives, l'épargne brute descendrait de 7,7 M€ en 2023 à 4 M€ en 2024 pour ensuite s'établir entre 4,3 M€ et 4,8 M€ sur les années 2025 à 2029.

L'épargne nette varierait entre 2,9 M€ et 3,4 M€.

Le taux d'épargne brute oscillerait entre 7,6 % et 8,2 % sur la période 2024-2029.



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours de la dette (au 31/12)	9 109 234	8 336 854	14 608 822	20 426 077	22 913 299	24 213 681	25 236 042	25 997 681
Epargne brute	2 398 112	7 655 705	3 990 246	4 407 435	4 260 233	4 285 685	4 563 705	4 824 427
Encours / Epargne brute (années)	3,8	1,1	3,7	4,6	5,4	5,6	5,5	5,4

La capacité de désendettement monterait progressivement à 5,4 années en 2026 puis se stabiliserait autour de 5,5 années sur 2027-2029. Elle resterait satisfaisante à moins de 6 années sur toute la période.

BUDGETS ANNEXES



BUDGET ANNEXE ZA BEL-AIR-LA-FORET

Le budget annexe ZA Bel Air La Forêt, créé en 2009, a pour but d'assurer la commercialisation de 36 hectares sur la commune de Gazeran.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les chiffres provisoires 2023 font ressortir un excédent de fonctionnement de clôture de +1 392 k€.

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement intègrent notamment :

- 2 310 k€ d'acquisitions foncières pour la tranche 4
- 1 815 k€ d'études et de travaux pour l'agrafe 20
- 900 k€ de travaux pour l'agrafe 5

Par prudence, les recettes de fonctionnement prévues pour 2024 correspondent à des ventes de terrains devant donner lieu des encaissements effectifs sur l'année et se montent à un total de 3 916 k€ hors taxes :

- 3 335 k€ pour EBP
- 203 k€ pour AROL (EPC Expertise)
- 161 k€ pour FICIF
- 217 k€ pour ENZO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Aucune réception en préfecture
018-4001344-20240306-002403F01-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	500 288,00	761 792,00	0,00	3 915 549,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 454,81	15 000,00	72 109,95	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	395,00	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		528 137,81	826 792,00	72 109,95	3 915 549,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	675 808,46	0,00	1 319 637,14	1 391 747,09
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 907 903,49	9 950 000,00	9 106 687,04	14 415 000,00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	59 178,46	84 000,00	36 503,52	62 800,00
TOTAL DES RECETTES		10 171 028,22	10 860 792,00	10 534 937,65	19 785 096,09

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	526 301,96	1 037 015,00	162 280,03	5 277 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 487,10	41 000,00	19 991,59	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	3 496,09
66	CHARGES FINANCIERES	18 791,36	16 800,00	16 511,93	26 800,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		568 580,42	1 144 815,00	198 783,55	5 307 296,09
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	681 977,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 223 632,20	8 950 000,00	8 907 903,49	14 415 000,00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	59 178,46	84 000,00	36 503,52	62 800,00
TOTAL DES DEPENSES		8 851 391,08	10 860 792,00	9 143 190,56	19 785 096,09

EPARGNE BRUTE	-40 442,61	-318 023,00	-126 673,60	-1 391 747,09
---------------	------------	-------------	-------------	---------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 319 637,14	0,00	1 391 747,09	0,00
----------------------------	--------------	------	--------------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement provisoire pour 2023 est déficitaire de -1 387 k€. Compte tenu d'une avance remboursable de 350 k€ provenant du budget principal, le résultat global de clôture 2023 est légèrement excédentaire (+4 k€).

Le besoin de financement prévisionnel pour 2024 est estimé à 1 500 k€ et serait couvert par une avance remboursable du budget principal. Le montant total cumulé des avances reçues s'établirait ainsi à 8 500 k€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 601,58	612 373,93	350 000,00	1 499 771,62
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 601,58	1 932 011,07	350 000,00	1 499 771,62
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	681 977,00	0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 223 632,20	8 950 000,00	8 907 903,49	14 415 000,00
TOTAL DES RECETTES		8 237 233,78	11 563 988,07	9 257 903,49	15 914 771,62

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	121 859,46	181 550,94	106 550,94	112 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		121 859,46	181 550,94	106 550,94	112 000,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	639 907,96	1 432 437,13	1 432 437,13	1 387 771,62
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 907 903,49	9 950 000,00	9 106 687,04	14 415 000,00
TOTAL DES DEPENSES		9 669 670,91	11 563 988,07	10 645 675,11	15 914 771,62

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-1 432 437,13	0,00	-1 387 771,62	0,00
---------------------------	--	---------------	------	---------------	------

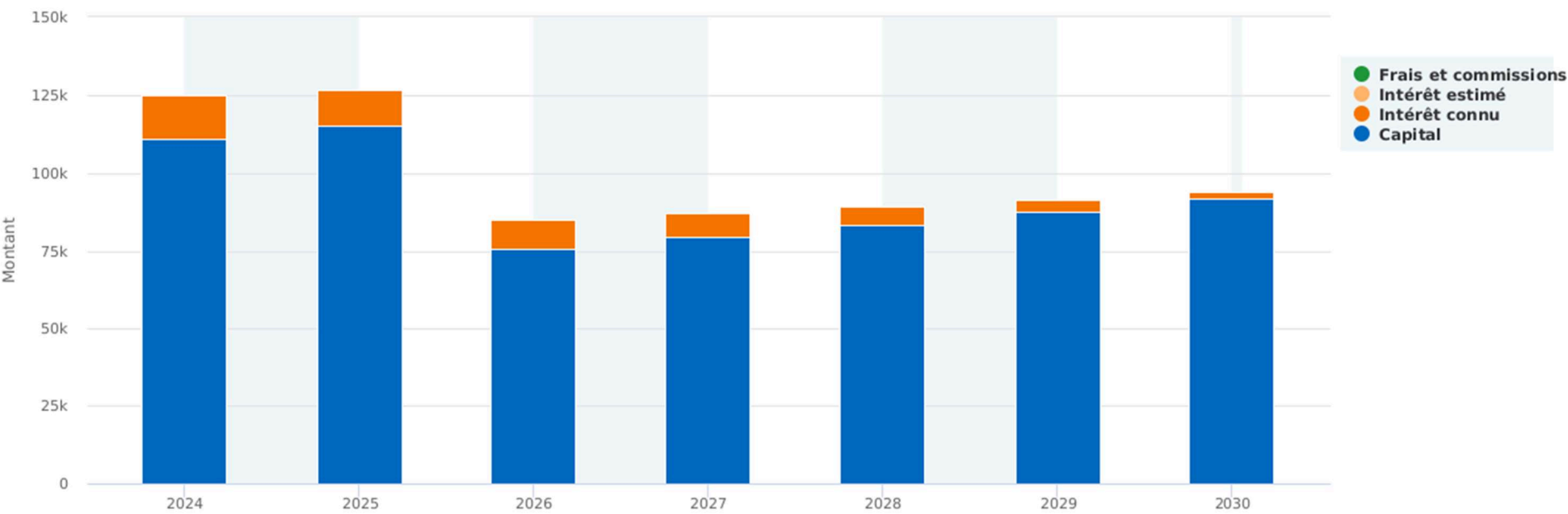
RESULTAT GLOBAL		-112 799,99	0,00	3 975,47	0,00
-----------------	--	-------------	------	----------	------

LA DETTE

La dette du budget annexe ZA BALF est composée de deux emprunts à taux fixe souscrits auprès de la Société de Financement Local pour un capital restant dû de 643 k€ au 1^{er} janvier 2024.
L'annuité totale pour 2024 est de 125 K€ dont 111 k€ pour le remboursement du capital.

	Nombre de financements	2	642 840€ CRD (au 01/01/2024)
	Durée de vie résiduelle	6 ans	
	Durée de vie résiduelle moyenne	5 ans et 5 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	100%	2,26% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	111 K€	124 842€ Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	14 K€	
	ICNE au 31/12/2024	11 K€	

La dette sur ce budget s'éteindra totalement à horizon 2030.



BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement provisoire 2023 serait de +48 k€.

Le budget 2024 est projeté avec un déficit pris en charge par le budget principal de 330 k€, équivalent au montant constaté au compte administratif 2022. Le déficit avait été réduit en 2023 (167 k€) compte tenu notamment d'un excédent de fonctionnement reporté (104 k€) et de dépenses de fonctionnement non réalisées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	76,86	0,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	81 650,93	115 000,00	63 850,85	100 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	333 223,07	141 282,34	168 807,31	330 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	622,20	5 500,00	6,64	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		415 573,06	261 782,34	232 664,80	430 000,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	103 710,66	103 710,66	8 443,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	267,00	11 000,00	2 826,54	11 000,00
TOTAL DES RECETTES		415 840,06	376 493,00	339 202,00	449 443,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	88 746,95	126 303,00	117 535,15	188 048,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	121 489,65	146 440,00	88 389,46	159 870,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,04	5 000,00	0,01	6 525,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5 500,00	2 140,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		210 237,64	283 243,00	208 064,62	354 443,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	28 408,24	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 483,52	93 250,00	82 826,35	95 000,00
TOTAL DES DEPENSES		312 129,40	376 493,00	290 890,97	449 443,00

EPARGNE BRUTE		205 335,42	-21 460,66	24 600,18	75 557,00
---------------	--	------------	------------	-----------	-----------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		103 710,66	0,00	48 311,03	0,00
----------------------------	--	------------	------	-----------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2023 se clôture avec un résultat d'investissement provisoire de +116 k€ qui devient déficitaire à hauteur de -2 k€ après prise en compte du solde des restes à réaliser (-118 k€).

L'année 2024 sera marquée par la réalisation d'investissements consécutifs à l'appel à manifestation d'intérêt pour le site (enveloppe de 200 k€ financés par une subvention d'investissement du budget principal) et par l'achèvement de différents travaux d'assainissement engagés fin 2023 (183 k€). Des travaux divers (50 k€) et des matériels (6 k€) complètent les dépenses d'investissement projetées.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	39 868,03
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	239 868,03
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	87 691,70	104 591,12	104 591,12	115 745,81
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 483,52	93 250,00	82 826,35	95 000,00
TOTAL DES RECETTES		161 175,22	197 841,12	187 417,47	450 613,84

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 667,10	186 841,12	68 845,12	439 613,84
TOTAL DES DEPENSES REELLES		56 317,10	186 841,12	68 845,12	439 613,84
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	267,00	11 000,00	2 826,54	11 000,00
TOTAL DES DEPENSES		56 584,10	197 841,12	71 671,66	450 613,84

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		104 591,12	0,00	115 745,81	0,00
---------------------------	--	------------	------	------------	------

RESULTAT GLOBAL		208 301,78	0,00	164 056,84	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER		0,00		-117 695,98	
RESULTAT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER		208 301,78	0,00	46 360,86	0,00

BUDGET ANNEXE GEMAPI ET EAUX DE PLUIE

Ce budget annexe regroupe deux compétences :

- La « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qui est assurée par Rambouillet Territoires depuis 2018 ;

Les actions GEMAPI sont financées par une taxe GEMAPI qui représente 800 k€ par an. Ce produit, dont le montant n'a pas évolué depuis 2018, est réparti entre les 4 taxes locales de Rambouillet Territoires (THRS, TFB, TFNB et CFE).

- La « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) transférée par les 36 communes à Rambouillet Territoires au 1^{er} janvier 2020

La volonté des communes de conserver l'usage de la compétence GEPU en limite le fonctionnement pour Rambouillet Territoires au montant de l'attribution dérogatoire adopté par les conseils municipaux, soit 102 k€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 se termine avec un excédent de fonctionnement provisoire arrêté à +1 489 k€. Il constitue une réserve pour les investissements à venir.

Les projections 2024 sont globalement établies dans la lignée de l'exercice 2023. L'épargne budgétaire prévisionnelle pour 2024 est évaluée à 238 k€ (contre 265 k€ en 2023).

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Aucune réception en préfecture
018-400134-20240306-002403F101-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	522,42	500,00	769,93	500,00
73	IMPOTS ET TAXES	790 941,00	800 000,00	787 387,00	800 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 879,52	5 000,00	723,37	5 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102 489,18	102 129,00	102 129,82	102 129,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	377,42	0,00	593,74	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		896 209,54	907 629,00	891 603,86	907 629,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 296 918,34	1 305 709,11	1 305 709,11	1 292 018,12
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES		2 193 127,88	2 223 338,11	2 197 312,97	2 209 647,12

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	156 513,20	261 129,00	220 012,78	200 353,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	270 952,91	167 808,00	148 957,52	158 742,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 768,00	7 500,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	273 103,55	278 469,00	257 608,94	260 050,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		702 337,66	764 906,00	626 579,24	669 145,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 311 134,13	0,00	1 460 502,12
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 893,76	147 297,98	81 927,32	80 000,00
TOTAL DES DEPENSES		825 231,42	2 223 338,11	708 506,56	2 209 647,12

EPARGNE BRUTE	193 871,88	142 723,00	265 024,62	238 484,00
---------------	------------	------------	------------	------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 367 896,46	0,00	1 488 806,41	0,00
----------------------------	--------------	------	--------------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif provisoire 2023 fait ressortir un résultat d'investissement excédentaire de +110 k€ qui devient déficitaire de -197 k€ après prise en compte des restes à réaliser.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	197 272,83	62 187,35	62 665,69	196 788,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	900 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		197 272,83	412 187,35	62 665,69	1 096 788,29
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	46 408,07	46 408,07	109 860,41
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 311 134,13	0,00	1 460 502,12
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 893,76	147 297,98	81 927,32	80 000,00
TOTAL DES RECETTES		320 166,59	1 917 027,53	191 001,08	2 747 150,82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 643,83	10 650,00	10 643,83	10 800,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 941,20	791 978,44	63 033,60	888 851,80
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 227,32	0,00	4 547,24	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 931,80	754 399,09	2 916,00	1 837 499,02
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		128 744,15	1 907 027,53	81 140,67	2 737 150,82
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	145 014,37	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES		273 758,52	1 917 027,53	81 140,67	2 747 150,82

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	46 408,07	0,00	109 860,41	0,00
---------------------------	-----------	------	------------	------

RESULTAT GLOBAL	1 414 304,53	0,00	1 598 666,82	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER	-108 595,42		-306 648,70	
RESULTAT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER	1 305 709,11	0,00	1 292 018,12	0,00

Les dépenses d'équipement projetées pour 2024 se montent à 2 727 k€ dont 2 420 k€ de dépenses nouvelles dont notamment :

- Une enveloppe de travaux sur la GEPU afin de pouvoir répondre aux demandes des communes (1 333 k€)
- Des études et travaux de consolidation des digues (491 k€)
- Des études de requalification des trois étangs à l'amont de Rambouillet (196 k€)
- Des études géotechniques (190 k€)
- Des études topographiques (100 k€)
- Des travaux sur les vannages à Saint-Arnoult-en-Yvelines (100 k€)

Les recettes d'investissement comprennent une subvention du budget principal (900 k€) destinée à financer les investissements relatifs à la GEPU.

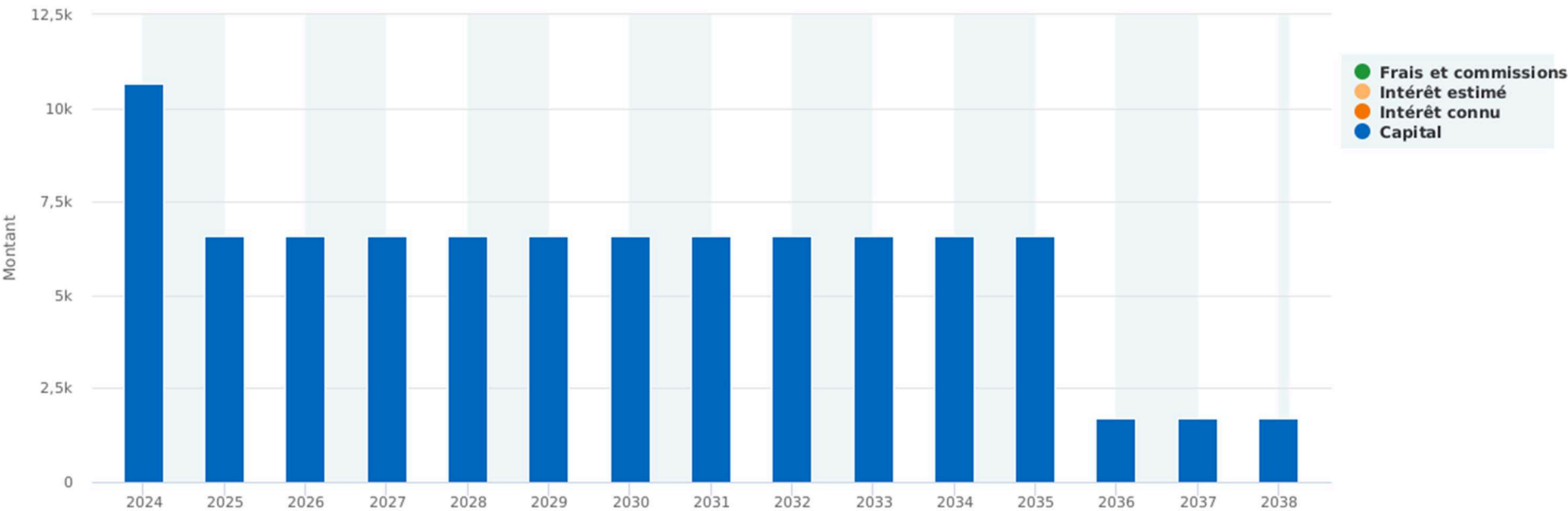
LA DETTE

L'encours de dette de ce budget est de 89 k€ au 1er janvier 2024.
Il est constitué de trois avances remboursables à taux zéro versées par l'Agence Seine Normandie.

	Nombre de financements	3	88 129€ CRD (au 01/01/2024)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 5 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	11 ans et 7 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	100%	0% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	11 K€	10 644€ Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	0 K€	
	ICNE au 31/12/2024	0 K€	

Deux prêts proviennent de Rambouillet (soit 95 % de l'encours) et un de Allainville aux Bois (soit 5 % de l'encours).

Le remboursement du capital est de 11K€ en 2024 et diminuera progressivement par palier jusqu'à extinction totale en 2038.



BUDGET ANNEXE ADDUCTION EAU POTABLE

Ce budget concernant trois communes : Bonnelles, Bullion et Rambouillet (compétence transférée au 1^{er} janvier 2020).

La principale recette de ce budget est constituée de la surtaxe. Cependant son niveau est insuffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses d'exploitation (dont les dotations aux amortissement). Il en découle un déséquilibre structurel du budget qui est financé par les excédents d'exploitation antérieurs cumulés.

Aussi, une réflexion doit être menée pour la surtaxe puisse couvrir les dotations aux amortissements. Cet examen devra se faire par commune afin de garantir l'affectation des transferts de résultats 2019.

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat provisoire 2023 d'exploitation se monte à +5 932 k€ et provient du résultat reporté de 6 168 k€.

Le budget 2024 est construit, en exploitation, sur une augmentation de 0,10 euro des surtaxes de Bullion et Bonnelles permettant d'évaluer un produit prévisionnel de 1,8 M€. Les dépenses d'exploitation sont en hausse sur les achats d'eau supplémentaires notamment en raison de travaux sur des réservoirs au cours de l'année 2024.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Aucune réception en préfecture
018-2000134-20240306-002403F01-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

RECETTES D'EXPLOITATION		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	929 681,92	950 000,00	1 142 208,67	1 772 775,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 012,89	0,00	11 587,23	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	61 280,00	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 003 974,81	1 050 000,00	1 153 795,90	1 772 775,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 858 648,72	6 168 359,57	6 168 359,57	3 877 607,95
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 034,74	85 000,00	29 034,74	30 000,00
TOTAL DES RECETTES		7 891 658,27	7 303 359,57	7 351 190,21	5 680 382,95

DEPENSES D'EXPLOITATION		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	643 717,38	688 000,00	686 139,34	1 110 520,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	112 817,61	135 000,00	83 765,89	62 640,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,00	500,00	0,23	500,00
66	CHARGES FINANCIERES	56 795,78	72 000,00	57 439,95	62 300,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		813 331,77	995 500,00	827 345,41	1 335 960,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	5 675 359,57	0,00	3 654 422,95
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	569 099,98	632 500,00	591 615,96	690 000,00
TOTAL DES DEPENSES		1 382 431,75	7 303 359,57	1 418 961,37	5 680 382,95

EPARGNE BRUTE		190 643,04	54 500,00	326 450,49	436 815,00
---------------	--	------------	-----------	------------	------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		6 509 226,52	0,00	5 932 228,84	0,00
----------------------------	--	--------------	------	--------------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme les années précédentes, les investissements projetés pour 2024 sont financés par l'excédent dégagé sur la section d'exploitation sans recourir à l'emprunt.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Aucune réception en préfecture
018-400134-20240306-002403F101-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Les principaux investissements du budget 2024 concernent des travaux sur les réseaux (2,4 M€), la réhabilitation de réservoirs (1,4 M€), la déclaration d'utilité publique de captages (0,8 M€) et des travaux sur les stations de pompage (0,3 M€).

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	340 866,95	340 866,95	2 054 620,89
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	17 580,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	340 866,95	358 446,95	2 054 620,89
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	766 915,05	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	5 675 359,57	0,00	3 654 422,95
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	569 099,98	632 500,00	591 615,96	690 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
TOTAL DES RECETTES		1 336 015,03	6 898 726,52	950 062,91	6 649 043,84

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	131 591,67	160 000,00	135 581,64	138 200,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 487,48	578 589,50	70 065,63	776 735,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 284 907,18	5 606 130,98	1 682 087,10	4 018 396,10
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	250 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 525 986,33	6 344 720,48	1 887 734,37	5 183 331,60
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	219 006,04	219 006,04	1 185 712,24
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 034,74	85 000,00	29 034,74	30 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
TOTAL DES DEPENSES		1 555 021,07	6 898 726,52	2 135 775,15	6 649 043,84

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-219 006,04	0,00	-1 185 712,24	0,00
---------------------------	-------------	------	---------------	------

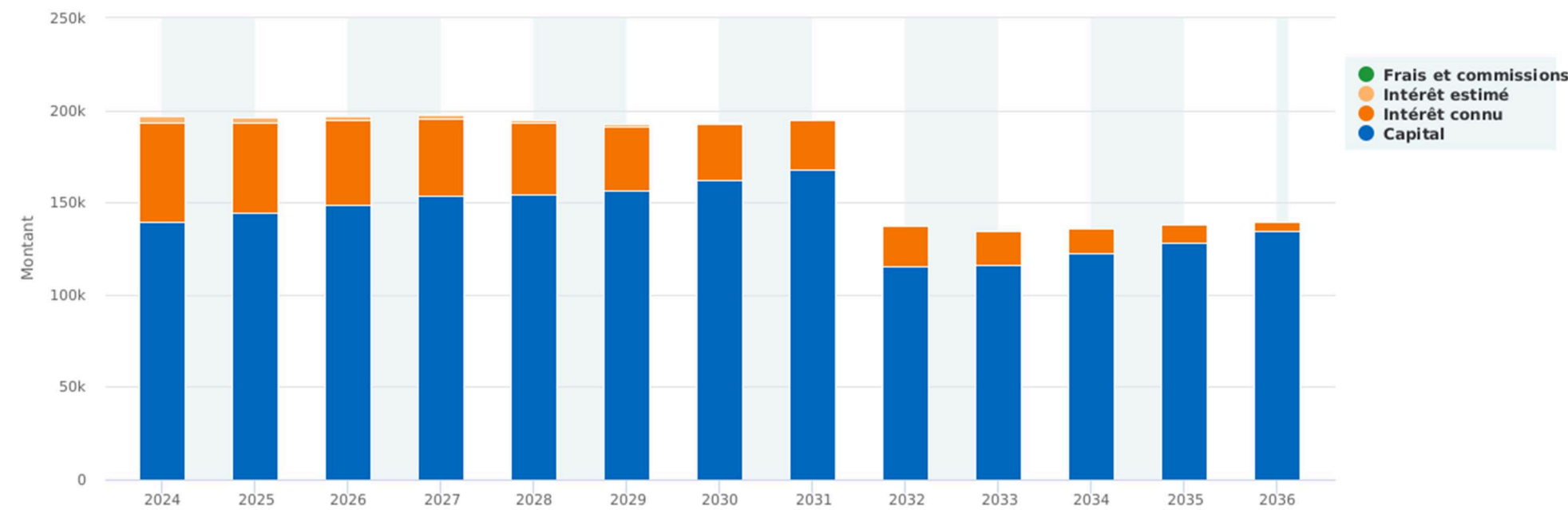
RESULTAT GLOBAL	6 290 220,48	0,00	4 746 516,60	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER	-121 860,91		-868 908,65	
RESULTAT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER	6 168 359,57	0,00	3 877 607,95	0,00

LA DETTE

L'endettement du budget annexe adduction eau potable est composé de six financements pour un montant total de 1 845 k€. L'intégralité des emprunts provient de la ville de Rambouillet. Au cours de l'exercice 2023, le taux moyen payé est attendu à 3.12%.

	Nombre de financements	6	1 845 432€ CRD (au 01/01/2024)
	Durée de vie résiduelle	12 ans	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 9 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	93,22%	3,12% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	6,78%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	140 K€	196 749€ Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	57 K€	
	ICNE au 31/12/2024	47 K€	

Pour l'exercice 2024, le total annuités est estimé à 197 k€ dont 140 k€ de capital et 57 k€ d'intérêts.
La dette actuelle sera totalement remboursée fin 2036.



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2020, l'agglomération a pris la compétence assainissement dont l'assainissement collectif pour les communes : Auffargis, La Boissière-Ecole, Bonnelles, Les Bréviaires, Bullion, Les Essarts-le-Roi, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Saint-Léger-en-Yvelines et Vieille-Eglise-en-Yvelines.

Si ce budget consolidé est excédentaire, il est toutefois dans une situation qui doit alerter sur sa soutenabilité au regard d'une section d'exploitation qui ne parvient plus à couvrir les dotations aux amortissements sans les résultats transférés. Une délibération a été prise en octobre 2023 afin d'allonger les durées d'amortissement sur les réseaux et les ouvrages mais celle-ci ne s'appliquera que pour les nouveaux biens à compter de 2024.

Aussi, une réflexion doit être rapidement menée en 2024 afin que la surtaxe puisse couvrir les dotations aux amortissements. Cet examen devra se faire par commune afin de garantir l'affectation des transferts de résultats 2019.

SECTION D'EXPLOITATION

L'exercice 2023 fait ressortir un résultat provisoire d'exploitation de +9 447 k€ qui provient du résultat reporté (10 335 k€ en 2022 contre 11 038 k€ en 2021)

Pour autant, cette situation traduit une épargne brute qui ne suffit pas à couvrir le montant des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) et qui a baissé en 2023 (466 k€) par rapport à 2022 (626 k€). Il en résulte que le budget annexe assainissement est structurellement déficitaire et s'équilibre grâce aux excédents transférés.

Pour 2024, le budget est construit sur la base de la délibération de surtaxes votée en décembre 2023 permettant d'évaluer un produit prévisionnel de 1,6 M€. L'intégration du Perray-en-Yvelines dans la DSP au 01/01/2024 explique une baisse des recettes de surtaxes par rapport 2023 (1,9 M€ prévisionnels) ainsi qu'une diminution des charges d'exploitation.

Elles comprendraient notamment une enveloppe de 6,4 M€ d'études et de travaux sur les réseaux, 1,5 M€ pour l'achèvement du bassin de Groussay et 0,7 M€ pour les travaux du réseau Napoléon et elles seraient financées sans recours à l'emprunt et conduiraient ainsi à la consommation totale des résultats antérieurs au terme de l'exercice 2024.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	3 278 281,88
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	384 325,00	3 944 415,00	1 098 091,50	3 021 714,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 291 223,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	121 223,43	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 675 548,00	3 944 415,00	1 219 314,93	6 299 995,88
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 084 599,05	5 195 132,68	5 195 132,68	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	8 932 231,77	0,00	5 048 969,50
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 896 999,04	2 100 000,00	1 921 201,87	2 149 200,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	700 000,00	0,00	10 000 000,00
TOTAL DES RECETTES		8 657 146,09	20 871 779,45	8 335 649,48	23 498 165,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	26 023,68	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 157,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	478 833,57	603 124,85	572 573,21	577 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	336 325,54	1 725 635,96	264 135,46	1 496 418,52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 765 372,86	17 060 518,64	8 672 847,97	8 982 734,32
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	287 055,15	212 500,00	116 064,83	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 893 610,80	19 601 779,45	9 626 778,47	11 056 152,84
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	1 859 012,54
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	568 402,61	570 000,00	567 883,55	583 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	700 000,00	0,00	10 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES		3 462 013,41	20 871 779,45	10 194 662,02	23 498 165,38

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		5 195 132,68	0,00	-1 859 012,54	0,00
---------------------------	--	--------------	------	---------------	------

RESULTAT GLOBAL		15 530 038,45	0,00	7 588 299,84	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER		-3 814 241,32		-1 419 269,34	
RESULTAT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER		11 715 797,13	0,00	6 169 030,50	0,00

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2024, la dette du budget annexe assainissement se monte à 7 962 k€ décomposés en 39 emprunts dont 19 avances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le taux d'intérêt moyen est de 2.14 %.

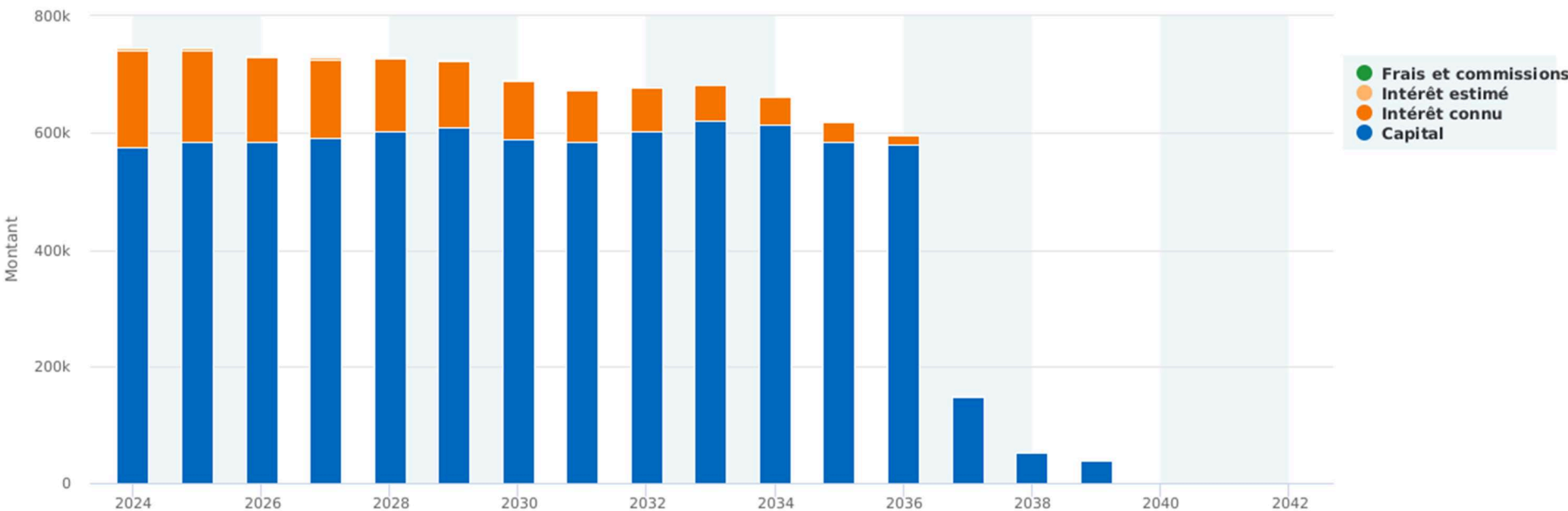
La très faible part à taux variable permet à Rambouillet Territoires de limiter l'augmentation des frais financiers.

	Nombre de financements	39	7 962 058€ CRD (au 01/01/2024)
	Durée de vie résiduelle	18 ans et 11 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	12 ans et 2 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	98,15%	2,14% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	1,53%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0,32%	
	Capital	575 K€	746 058€ Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	171 K€	
	ICNE au 31/12/2024	149 K€	

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 se répartit entre 3 prêteurs :

- 68 % pour SFIL
- 30 % pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- 1 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations

Le remboursement en annuités est attendu à 746 K€ en 2024 et évoluera autour de 600/700 k€ jusqu'en 2036 puis se réduira fortement les années suivant jusqu'à extinction à horizon 2039.



Dette par origine

Étiquettes de lignes	CRD AU 01/01/2024	%
Boissière école	204 865,78	3%
Bonnelles	46 420,00	1%
Hermeray	117 052,60	1%
Le Perray	1 566 309,40	20%
Les Bréviaires	45 675,00	1%
Les Essarts le Roi	28 071,34	0%
Mittainville	30 256,66	0%
Poigny la Forêt	107 006,55	1%
Rambouillet	5 649 612,89	71%
St Leger en Yvelines	166 788,00	2%
Total général	7 962 058,22	100%

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES EAUX USEES GAZERAN-RAMBOUILLET-VIELLE- EGLISE-EN-YVELINES

Au 1er janvier 2020, RT a repris la compétence assainissement collectif sur les communes de son territoire non adhérentes à un syndicat. Le SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet) devait être dissous et absorbé par Rambouillet Territoires au 1^{er} janvier 2020. La loi a reporté de 21 mois cette dissolution, sauf dans le cas d'un conventionnement avec Rambouillet Territoire pour son maintien, dans ces délais. La convention de gestion présentée en aout 2021, vers ce syndicat ne retire pas l'exercice de la compétence à Rambouillet Territoires. En conséquence, il a été nécessaire de retracer les dépenses et recettes afférentes dans un nouveau budget annexe depuis 2022.

Ce budget est géré hors taxe comme les budgets assainissement, eau et historiquement les opérations du SIRR, afin de récupérer intégralement la TVA sur les opérations de ce budget.

SECTION D'EXPLOITATION

L'exercice 2023 se clôture avec un excédent d'exploitation provisoire de +1 641 k€

Le projet 2024 de budget se construit avec des produits de services chiffrés à 4 822 k€ compte tenu des volumes de 1 862 000 m3 et d'une surtaxe réévaluée à 2,59 euros hors taxe par m3 (soit +2%).

Les dépenses d'exploitation sont dimensionnées pour couvrir les remboursements de frais du SIRR.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Aucune réception en préfecture
018-400134-20240306-002403F101-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

RECETTES D'EXPLOITATION		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 734 674,91	2 756 759,00	2 410 182,50	4 822 359,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,53	0,00	0,61	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	50 000,00	31 111,68	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 734 675,44	2 806 759,00	2 441 294,79	4 822 359,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 798 966,66	1 692 284,35	1 692 284,35	509 815,27
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	403 689,20	409 800,00	392 661,19	400 000,00
TOTAL DES RECETTES		4 937 331,30	4 908 843,35	4 526 240,33	5 732 174,27

DEPENSES D'EXPLOITATION		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 575 119,84	2 439 388,33	1 596 714,55	2 329 356,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	500,00
66	CHARGES FINANCIERES	388 574,13	695 562,00	501 805,51	551 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 963 693,97	3 184 950,33	2 098 520,06	2 931 356,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	923 893,02	0,00	2 000 818,27
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 287 972,29	800 000,00	786 418,98	800 000,00
TOTAL DES DEPENSES		3 251 666,26	4 908 843,35	2 884 939,04	5 732 174,27

EPARGNE BRUTE		770 981,47	-378 191,33	342 774,73	1 891 003,00
---------------	--	------------	-------------	------------	--------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		1 685 665,04	0,00	1 641 301,29	0,00
----------------------------	--	--------------	------	--------------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2023 fait ressort un résultat d'investissement provisoire excédentaire à hauteur de -1 123 k€ porté à -1 131 k€ restes à réaliser compris.

La construction de la nouvelle station d'épuration s'achève en 2024.

Les dépenses inscrites constituent donc le solde des travaux restant et il en va de même pour les subventions à recevoir. Le budget projeté est équilibré sans besoin d'emprunt.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	1 131 486,02
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 350 266,00	2 357 291,00	0,00	2 679 173,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000 000,00	3 586 585,58	4 800,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 350 266,00	5 943 876,58	4 800,00	3 810 659,02
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 140 354,39	5 874 695,52	5 874 695,52	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	923 893,02	0,00	2 000 818,27
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 287 972,29	800 000,00	786 418,98	800 000,00
TOTAL DES RECETTES		16 778 592,68	13 542 465,12	6 665 914,50	6 611 477,29

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire	Projections 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	835 399,32	1 167 536,23	1 070 536,18	1 171 800,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 662 263,64	11 965 128,89	6 326 149,89	3 916 244,53
TOTAL DES DEPENSES REELLES		10 500 207,96	13 132 665,12	7 396 686,07	5 088 044,53
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	1 123 432,76
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	403 689,20	409 800,00	392 661,19	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES		10 903 897,16	13 542 465,12	7 789 347,26	6 611 477,29

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	5 874 695,52	0,00	-1 123 432,76	0,00
---------------------------	--------------	------	---------------	------

RESULTAT GLOBAL	7 560 360,56	0,00	517 868,53	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER			-8 053,26	
RESULTAT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER	7 560 360,56	0,00	509 815,27	0,00

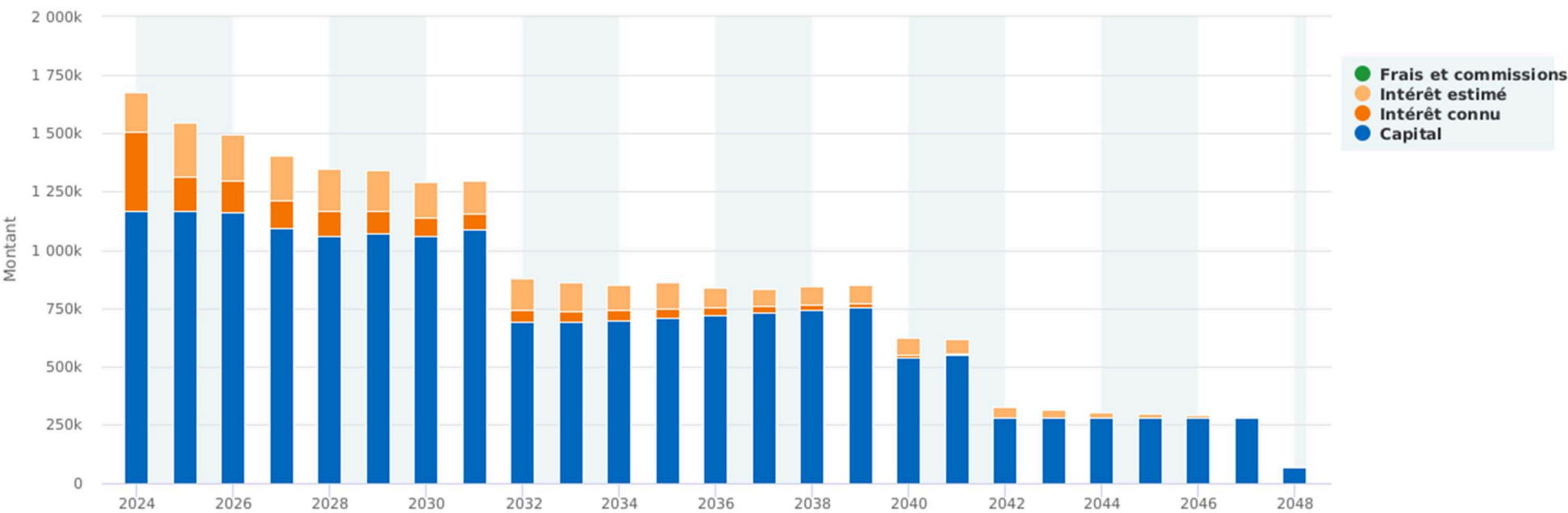
LA DETTE

Au 1er janvier 2024 la dette du ce budget se monte à 17 433 k€ décomposés en 13 emprunts provenant du SIRR et d'un nouvel emprunt souscrit auprès de la Banque Postale en décembre 2022. Le taux d'intérêt moyen est de 2.83 %.

	Nombre de financements	13	17 433 084€ CRD (au 01/01/2024)
	Durée de vie résiduelle	24 ans	
	Durée de vie résiduelle moyenne	17 ans et 2 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	55,86%	2,83% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	40,6%	
	Taux structuré (part de l'encours)	3,54%	
	Capital	1 168 K€	1 676 109€ Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	508 K€	
	ICNE au 31/12/2024	191 K€	

Le total annuités est estimé à 1 676 k€ en 2024 décomposé en 1 168 k€ de capital et 508 k€ d'intérêts. Il faut attendre 2032 pour observer une véritable baisse d'annuités sous la barre du million d'euros.

La dette actuelle s'éteindra en 2048 :



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - 2023

RAMBOUILLET
TERRITOIRES



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET de Rambouillet Territoires a été adopté en Conseil Communautaire le 21 mars 2022, il prévoit un plan d'actions structuré autour de 9 axes stratégiques.

Les 5 premiers axes stratégiques correspondent aux principales sources de gaz à effet de serre sur le territoire ou à des activités économiques incontournables :

- Développer une mobilité moins polluante ;
- Privilégier des logements performants et un urbanisme résilient ;
- Favoriser une consommation et une alimentation locales et bas carbone ;
- Tendre vers une agriculture et une sylviculture résiliente et bas carbone ;
- Soutenir une activité économique résiliente et bas carbone.



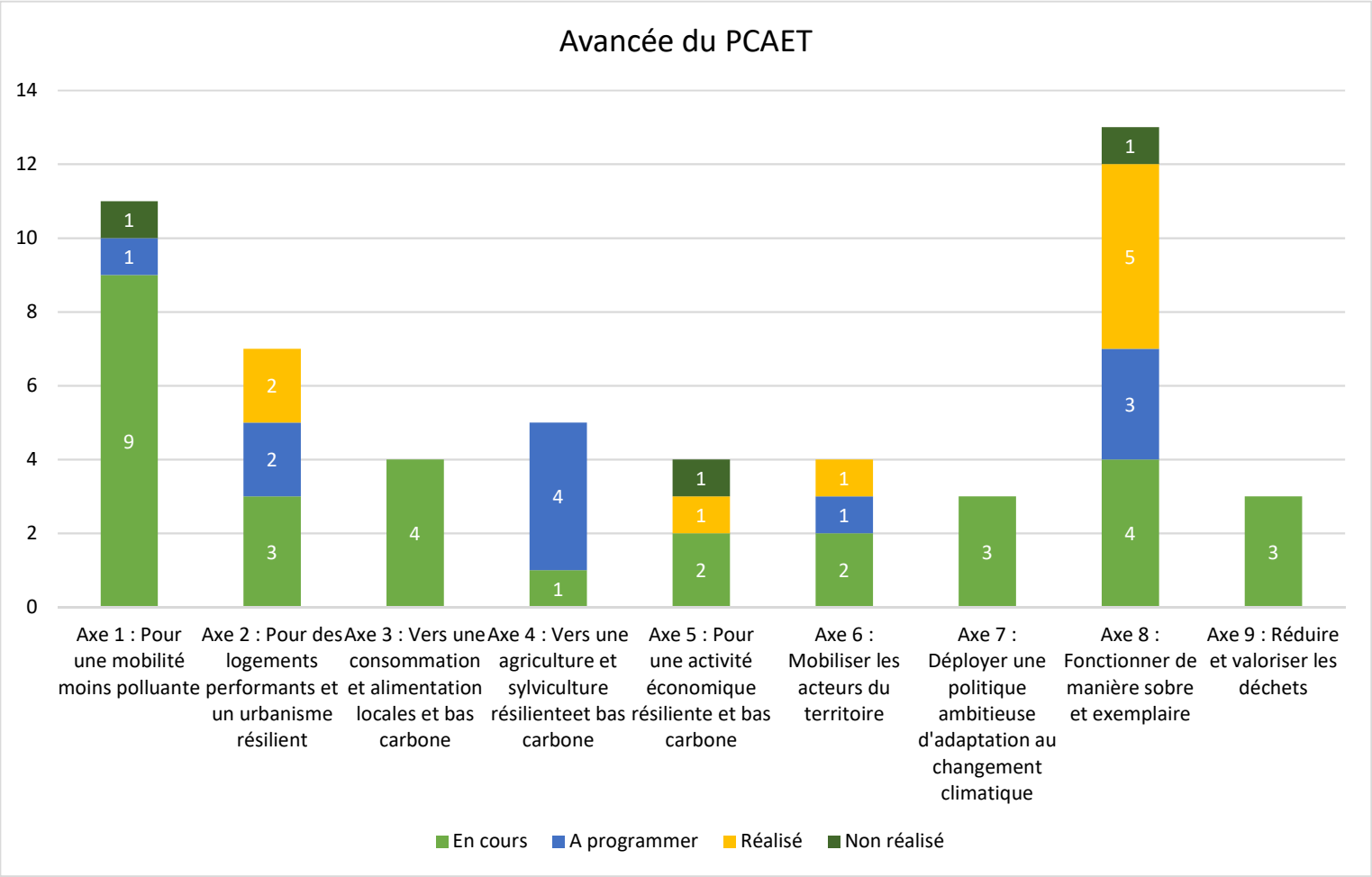
Les 4 axes suivants relèvent davantage de la responsabilité de la collectivité elle-même et de l'exercice de ses compétences :

- Mobiliser les acteurs du territoire ;
- Déployer une politique ambitieuse d'adaptation au changement climatique (en particulier pour une gestion de l'eau efficiente) ;
- Fonctionner de manière sobre et exemplaire ;
- Réduire et valoriser les déchets.

Conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement, le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans.

Le rapport de mi-parcours de la mise en place du PCAET est attendu pour mars 2025, celui-ci sera mis à la disposition du public.

Bilan de l'avancée du PCAET



Le PCAET de Rambouillet Territoires regroupe 54 sous actions répartis en 9 axes stratégiques. Aujourd'hui, 57% de ces sous actions sont en cours de mise en œuvre, 20% sont à programmer dans les années à venir, 17% sont terminées et 6% ne seront pas réalisées.

ÉTUDE RESTAURATION COLLECTIVE INTERCOMMUNALE BAS CARBONE

Dans le cadre des démarches structurantes portées à l'échelle du territoire (Projet de territoire et PCAET), la restauration collective représente l'un des enjeux majeurs. Il s'agit notamment de faire évoluer les modes de consommation et l'alimentation, tout en étudiant les modèles de production et de travail.

Ces thématiques sont en parfaite cohérence avec les objectifs visés principalement par la Loi du 30 octobre 2018 dite loi « EGalim ». Rambouillet Territoires a ainsi la volonté de déployer une politique de l'alimentation favorisant l'approvisionnement local et une qualité de restauration collective.

Dans ce contexte, Rambouillet Territoires a désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) début 2022, pour réaliser une « étude sur la faisabilité de restauration collective intercommunale bas carbone ».

Les objectifs visés sont de :

- Déterminer les conditions optimales pour la mise en œuvre éventuelle d'une offre de restauration collective intercommunale bas carbone ;
- Faire un état des lieux global de l'offre et de la demande ;
- Identifier le rôle pouvant être joué par Rambouillet Territoires dans l'accompagnement de cette transition vers une restauration collective bas carbone.



Les différentes étapes prévues dans le marché sont les suivantes :

1. État des lieux relatifs à l'offre et à la demande sur le territoire (tranche ferme)
2. Proposition de scénarios (tranche ferme)
3. Finalisation du scénario retenu (tranche optionnelle 1)
4. Étude fonctionnelle et technique (tranche optionnelle 2)

L'étape essentielle afin de définir la faisabilité de ce projet est l'état des lieux de l'offre et de la demande actuelle et à venir, ainsi le bureau d'études à remis le diagnostic à Rambouillet Territoires en décembre 2022 et les principaux enseignements de l'état des lieux ont été présentés au Bureau Communautaire du 18 septembre 2023.

Les principaux enseignements à retenir de l'état des lieux sont :

- Toutes les communes (ou groupement de communes) interrogés assurent une prestation auprès des scolaires sur les jours d'école, et pour 2/3 d'entre elles également sur le mercredi ou les vacances scolaires dans le cadre de l'accueil de loisir.
- Environ 5 700 repas sont servis quotidiennement sur le territoire dont **98% sont fabriqués sur le territoire**.
- 28 communes sur 30 externalisent tout ou partie de la prestation à un opérateur privé (70 % des repas).
- 93,5 % des repas sont livrés en liaison froide dans les écoles (27 communes) et 3 communes bénéficient d'une fabrication sur place (Bonnelles, La Boissière-Ecole, Sonchamp).
- Il existe également une prestation de portage à domicile développé sur le territoire par le CIAS de Rambouillet Territoires, le CCAS de Rambouillet et les CCAS d'Auffargis, du Perray-en-Yvelines et d'Auffargis.

Les enjeux qui interpellent le plus le territoire sont :

- La qualité des repas dans l'assiette ;
- Le coût du service ;
- La volonté d'avoir des produits de qualité avec plus de produits locaux ;
- L'éducation à l'alimentation ;
- La gestion des déchets ;
- La volonté de préserver un prestataire local qui donne satisfaction (Yvelines Restauration).



Au cours du 1^{er} semestre 2024, des scénarii d'évolution de la restauration collective seront élaborés par notre AMO afin de répondre aux préoccupations du territoire.

CONSEIL ÉNERGIE

Depuis février 2022, Rambouillet particuliers et l'animation locale pour la service conseil énergie sensibilise, informe des conseils juridiques, techniques et

Depuis septembre 2023 le service est d'intégrer le réseau unique du service de l'habitat.



Territoires assure directement le conseil aux rénovation énergétique des logements. Le et accompagne les ménages en apportant financiers de manière gratuite et neutre.

labellisé « Espace France Rénov' » permettant public national de la rénovation énergétique

Rendez-vous de conseils en semaine au

Le service reçoit sur rendez-vous, du lundi au vendredi, au siège communautaire. Afin de s'adapter aux contraintes horaires des administrés et ainsi toucher un public beaucoup plus large, certains jours, le service propose des rendez-vous jusqu'à 19h. Les rendez-vous peuvent être physique, téléphonique ou en visio. En 2023, **460 rendez-vous ont été organisés.**

siège de Rambouillet Territoires

Permanences du service

Le service propose des permanences délocalisées dans les mairies du territoire un samedi sur deux afin d'aller à la rencontre des habitants sur leur lieux de vie. En 2023, 21 communes du territoire ont ainsi pu bénéficier d'une permanence dans leur mairie et 63 créneaux de conseil énergie ont été proposés à leurs administrés.

Animations / Communication

Le service, ayant également une mission de sensibilisation, plusieurs animations sont organisées tout au long de l'année.

- *Balades thermiques*: Elles s'effectuent en hiver, au moment où la différence de température entre intérieur et extérieur du logement est la plus importante. Elles permettent aux habitants, accompagnés de la conseillère énergie, d'analyser les déperditions thermiques de 6 logements lors d'un parcours d'environ 1h30.
- *Stands d'information et ateliers de sensibilisation*: En avril 2023, en partenariat avec CITEMETRIE, un stand Conseil Énergie a été mis en place dans la galerie d'un centre commercial du territoire afin de faire connaître le service et le programme d'intérêt général Habiter Mieux. De plus lors des Journées du Développement Durable organisées par RT, le service a imaginé une animation pédagogique pour le public scolaire et tenu un stand d'information pour le grand public.
- *Minutes Énergie*: Des flashs d'information sont diffusés chaque semaine sur la radio locale RVE, ils sont également publiés sur les réseaux sociaux de RT une semaine sur deux, l'objectif étant de sensibiliser et informer le public aux bonnes pratiques.



LA MINUTE ÉNERGIE #38



LES PERTES DE CHALEUR

Avec l'arrivée du froid, il est important d'empêcher au maximum les pertes de chaleur. Voici quelques **gestes simples** :

- Isolez les bas de portes (avec des boudins par exemple)
- Vérifiez que la trappe de votre cheminée est fermée quand vous ne l'utilisez pas
- Isolez les coffrets des volets roulants (s'ils sont encastrés)

Et parce que vos équipements aussi subissent le froid :

- Enveloppez le ballon d'eau chaude dans **5 cm** l'isolant si celui-ci est dans un garage ou un sous-sol



①
Plus d'informations :
conseil.energie@rt78.fr
01 83 75 06 05

Prêt de matériel technique

Rambouillet Territoires met gracieusement à disposition des habitants du territoire, une caméra thermique et ses accessoires, pendant la période hivernale, leur permettant ainsi de détecter les points faibles de l'isolation thermique de leur logement. Il est également possible, pour les particuliers, d'emprunter un kit de mesure tout au long de l'année. Celui-ci se compose de :

- 1 compteur d'eau qui permet de connaître la consommation de la douche ;
- 1 capteur qualité de l'air qui permet d'évaluer la qualité de l'air d'une pièce ;
- 1 luxmètre qui permet de mesurer la luminosité d'une pièce ;
- 2 wattmètres qui permettent de mesurer la puissance et la consommation d'un appareil électrique.

En 2023, deux nouvelles caméras thermiques ont été achetées afin de permettre le prêt aux communes, portant ainsi à 4 le nombre d'appareil disponible.

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité »

Depuis janvier 2020, Rambouillet Territoires, par la tripartite avec l'Agence nationale de l'habitat Yvelines, accompagne les foyers modestes et très intercommunal en leur faisant bénéficier et financières pour réduire la consommation

Dans ce cadre, un opérateur désigné par le relais technique au niveau local. Celui-ci, après foyers selon les conditions fixées dans la convention, d'agglomération et le Département des Yvelines financière.



signature d'une convention (ANAH) et le Département des modestes du territoire d'informations, d'aides techniques d'énergie de leur logement.

Département des Yvelines assure le vérifications de l'éligibilité des sollicite la communauté pour le versement d'une aide

Le montant de l'aide de Rambouillet Territoires est calculé de la façon suivante :

- **Pour les logements individuels : 20 % du montant hors taxe des travaux, plafonné à 1 500€ ;**
- **Pour les copropriétés : 20 % du montant hors taxe des travaux, plafonné à 1 000 €.**

Il s'agit d'une action visant à réduire les consommations d'énergie des ménages et de facto les émissions de gaz à effet de serre ; de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer le confort des logements.

Le rôle de Rambouillet Territoires est multiple :

- **Communiquer sur le dispositif** : développer la communication du programme Habiter Mieux auprès des élus, des entreprises, des ménages et des syndicats de copropriétés

- **Financer les travaux** : aider financièrement les ménages « *modestes* » et « *très modestes* » du territoire dans la réalisation du projet de rénovation énergétique de leur logement.

Ainsi, le montant et la répartition des aides accordées en 2023 se déclinent comme suit :

Commune	Nombre de dossier	Montant subv. RT
Émancé	1	1 500 €
Le Perray-en-Yvelines	2	3 000 €
Les Essarts-le-Roi	1	1 500 €
Orphin	1	1 500 €
Paray-Douaville	1	1 500 €
Ponthévrard	1	1 500 €
Rambouillet	3	4 500 €
Saint-Arnoult-en-Yvelines	4	6 000 €
Sainte-Mesme	1	1 500 €
Saint-Léger-en-Yvelines	1	1 500 €
Vieille-Église-en-Yvelines	1	1 500 €
TOTAL	17	25 500 €



Le Programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique »

Depuis 2022, le programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, porté par le Département des Yvelines, permet d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il vient proposer aux ménages et aux acteurs du petit tertiaire privé un parcours d'information et d'accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique.

Le programme vise également à consolider le réseau des Espaces Conseil France Rénov' mis en place par l'Etat, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales. En 2023, Rambouillet Territoires a rejoint le programme SARE et est labellisé espace France Renov. De ce fait, chaque rendez-vous de conseil énergie est subventionné par le Département.

Le programme est financé par des entreprises privées dans le cadre du dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE). Le programme est reconduit en 2024.



En 2023, les animations et les conseils en énergie de Rambouillet Territoires ont permis le versement d'une subvention de **14 535 €**.

Cela correspond à :

- 126 informations de 1^{er} niveau ;
- 344 conseils personnalisés ;
- 21 permanences délocalisées dans les communes ;
- Animation sur les marchés + Journées du Développement Durable.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS

Rambouillet Territoires œuvre activement à la préservation de son patrimoine naturel, notamment en luttant contre les dépôts illégaux de déchets sur son territoire, pour ainsi contribuer à la réduction de la pollution et préserver la qualité des paysages.

Face à l'ampleur de ce fléau, la communauté d'agglomération a décidé d'acquérir du matériel photographique à déclenchement automatique, qu'elle met gratuitement à disposition des communes afin de les accompagner dans l'application de leur pouvoir de police.

Il est rappelé que seul le maire dispose du pouvoir de police sur son territoire, et reste l'autorité compétence pour faire respecter les mesures relatives au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.



Ce matériel photographique a la double vocation de constater les infractions, mais aussi d'avoir un effet dissuasif.

Ces équipements sont déployés en concertation entre les communes et les services de gendarmerie et de police.



En juillet 2023, on déplore le vol d'un dispositif qui a fait l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie nationale de Rambouillet.

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

À l'heure où le réchauffement canicules dès le mois de mai, que intéressant de réfléchir à de de manière plus durable.

La collecte de l'eau de pluie permet pluviales et de stocker et utiliser l'eau diminue.



climatique accentue les périodes de l'eau devient une ressource rare, il est nouveaux dispositifs pour utiliser l'eau

de limiter le ruissellement des eaux lorsque la disponibilité de la ressource

Rambouillet Territoires souhaite être acteur dans la préservation de cette ressource de plus en plus rare, en proposant une subvention pour inciter et aider les habitants du territoire à acquérir un récupérateur d'eaux de pluie.

Rambouillet Territoires aide les propriétaires des communes du territoire à réduire leur consommation en eau du robinet, l'idée étant de récupérer les eaux de pluie et de les réutiliser pour des usages ne nécessitant pas le recours à de l'eau potable.

Ainsi RT finance, à hauteur de 30 % et dans la limite d'un plafond de 700€, l'acquisition de récupérateur(s) d'eau de pluie. Le calcul se fait uniquement sur le montant HT du matériel qui doit être supérieur à 150€ HT.

Depuis fin 2023, le service Développement Durable de RT gère les demandes de subvention pour l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie, de l'instruction de dossier jusqu'au paiement de la subvention.

LES JOURNÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consciente de l'environnement exceptionnel dont elle bénéficie, la communauté d'agglomération s'engage et s'implique dans une démarche de développement durable de son territoire et la protection de sa biodiversité. L'information et la sensibilisation des citoyens et acteurs locaux sont devenues une nécessité.

Dans cette perspective, et à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, Rambouillet Territoires, en collaboration avec ses partenaires, a organisé de nombreuses animations, ateliers thématiques, conférences, expositions et démonstrations sur la transition écologique les 21, 22 et 23 septembre 2023 à la Bergerie Nationale de Rambouillet.



Les journées du 21 et 22 septembre étaient exclusivement dédiées aux élèves du cycle 3 (CM1 et CM2), RT a ainsi accueilli 8 classes de différentes écoles du territoire, soit près de 200 élèves et une vingtaine d'accompagnants.

La journée grand public a eu lieu le samedi 23 septembre de 10h à 18h.

Ces 3 journées, permettaient de découvrir les animations suivantes :

- **Conférence-spectacle animé par *Bio-Sphère*** : sensibilisation à la biodiversité abordée sous forme de conférence où l'interactivité du public est assurée au moyen de boîtiers de vote électronique.
- **Découverte des actions et services proposés par des organismes locaux** à travers divers ateliers : sensibilisation au tri et valorisation des déchets (*SICTOM et SITREVA*) et sensibilisation à la méthanisation (*GRDF*).
- **Sauvegarde de l'Abeille noire d'Île-de-France (*CANIF*)** ;
- **Préservation et valorisation des espaces et des espèces (*PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et FICIF*)**.
- **Découverte des actions portées par les services de Rambouillet Territoires** dans le cadre du développement durable : préservation de la ressource en eau ; gestion des milieux aquatiques ; maîtrise de la consommation d'énergie et mobilité durable.



LES ACTIONS PARTENARIALES

La sensibilisation à la préservation de l'environnement

Rambouillet Territoires œuvre activement afin de préserver la biodiversité de son territoire et mène parallèlement des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux.

Dans ce contexte, et compte tenu des enjeux relatifs à la préservation des pollinisateurs, Rambouillet Territoires s'engage par le biais d'une convention de partenariat avec une association locale d'apiculteurs, le Conservatoire de l'Abeille Noire d'Ile de France (CANIF), à mener des actions de préservation de l'abeille noire d'Île-de-France.

Ainsi, depuis 2012 Rambouillet Territoires poursuit ses actions apicoles en partenariat avec le CANIF, contribuant à faire vivre des ruchers afin de préserver une espèce endémique en voie de disparition et d'étudier son évolution.

Parallèlement, les animations locales permettent de sensibiliser un large public sur la place de l'abeille dans l'écosystème et plus globalement sur les principes et les enjeux de la préservation de l'environnement.

En 2022, la Communauté d'agglomération a décidé d'élargir le nombre de ruchers en proposant aux communes du territoire d'en installer sur des parcelles communales mises à disposition à cet effet.

En 2023, ce sont ainsi 7 nouveaux ruchers qui ont été, tout ou partie, colonisés ; portant à 9 le nombre de ruchers et à 106 le nombre de ruches installées.

En 2024, les 11 dernières ruches seront installées au printemps.



RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES - HOMMES

RAMBOUILLET TERRITOIRES



Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes - Hommes

1-Préambule

Suivant le Protocole d'accord du 30 août 2018 et la Loi de Transformation du 6 août 2019, les établissements publics de plus de 20 000 habitants devaient élaborer avant le 31 décembre 2020 un Plan d'action « Egalité professionnelle ».

Au-delà de l'enjeu éthique et du respect des obligations légales et réglementaires, promouvoir l'égalité professionnelle améliore globalement le bien-être au travail des agents et agentes, joue un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la commune, met en cohérence l'action interne avec la vocation d'intérêt général des politiques publiques, donne une image positive de la collectivité et participe à la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Œuvrer pour l'égalité professionnelle requiert la mobilisation de tous les acteurs territoriaux afin de lutter contre les stéréotypes et les discriminations : sensibilisation des agents, recrutement exemplaire, égal accès au déroulement de carrière, etc.

Avant d'évoquer le bilan relatif à la parité femmes – hommes des effectifs sur emplois permanents au sein de Rambouillet Territoires, il convient de rappeler quelques données sur la Fonction publique Territoriale au niveau national.

Les effectifs de la Fonction Publique Territoriale se composent à **61% de femmes** pour les emplois permanents et comportent de **grandes disparités entre les filières**.

Cette féminisation de la FPT masque de fortes disparités entre filières puisque ce taux atteint 96 % dans la filière médicosociale contre seulement 4 % au sein de la filière incendie et secours. La filière administrative est, quant à elle, très féminisée (81 %), contrairement à la filière technique majoritairement masculine (59 %).

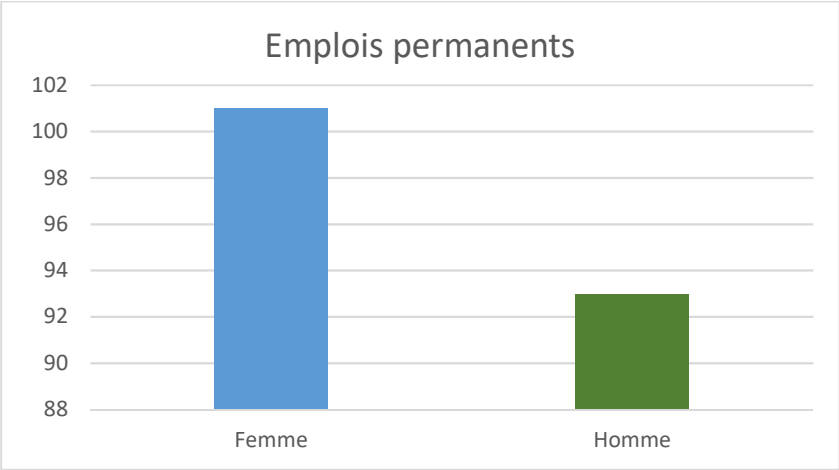
Les métiers territoriaux ont donc un genre : sur 231 métiers, 49 (21 %) présentent une parité déséquilibrée.

Cette répartition sexuée (les femmes sont très présentes dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale ainsi que dans les secteurs de services aux particuliers) est souvent dans la continuité des choix scolaires (séries médico-sociales, formations de services).

De même, les femmes sont majoritairement représentées dans la filière Administrative, par opposition aux filières Technique et sportive, majoritairement représentées par des hommes.

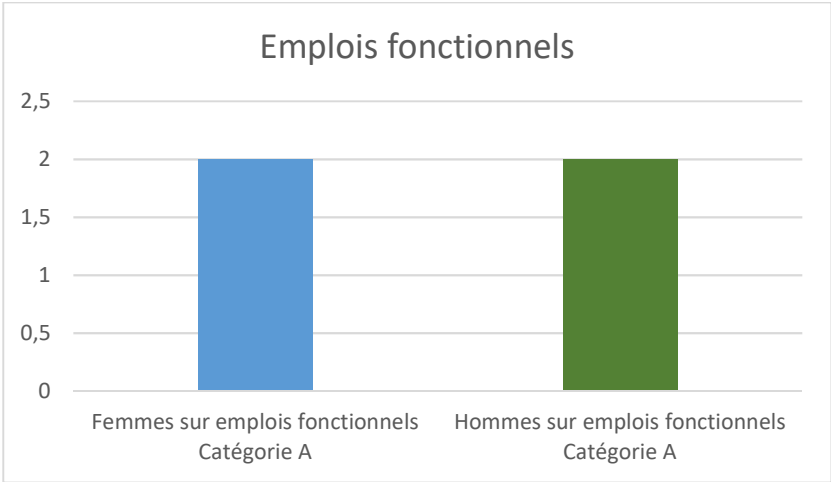
2-Indicateurs chiffrés Rambouillet Territoires

La féminisation des effectifs globaux sur emplois permanents (Titulaires et non titulaires, toutes catégories et filières confondues) au sein de Rambouillet Territoires en 2023 est moins flagrante qu'au niveau national (52,06 % contre 61 % au niveau national)



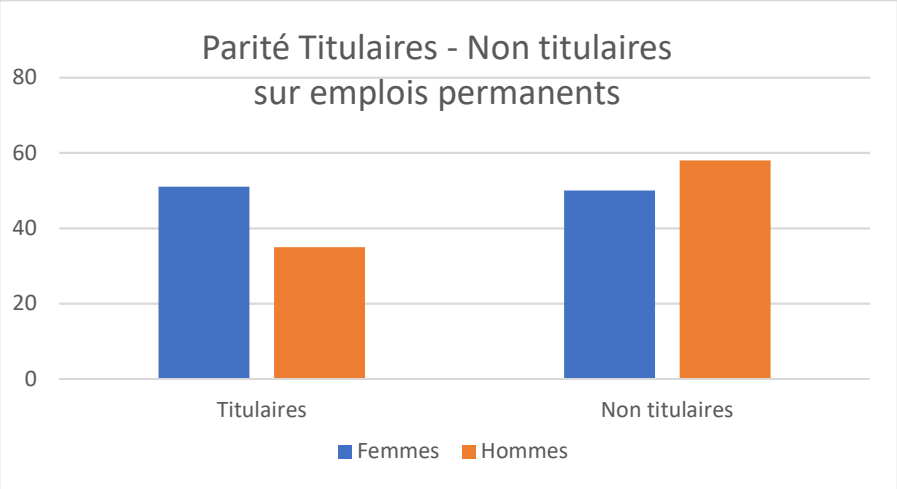
Femmes	Hommes
101	93

Les emplois fonctionnels sont en 2023 en parfait équilibre quant à la parité femmes – hommes :



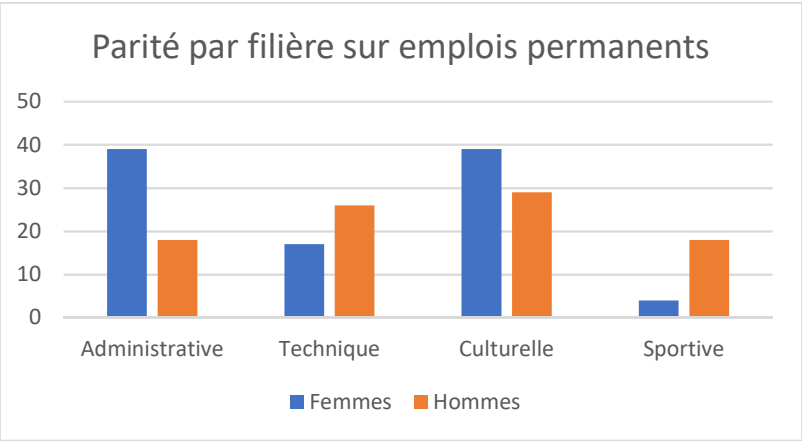
Femmes sur emplois fonctionnels	Hommes sur emplois fonctionnels
2	2

Les femmes représentent 59,3 % des Titulaires. Les agents non Titulaires sont principalement des Hommes pour 53,7 %.



	Femmes	Hommes
Titulaires	51	35
Non titulaires	50	58

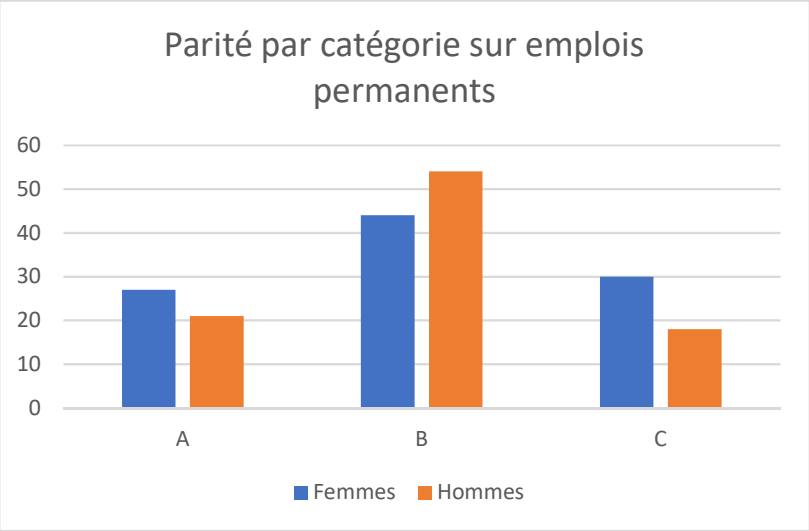
Les effectifs comportent néanmoins de grandes disparités entre les filières à l'image des effectifs au niveau national. Aussi :
Les filières les plus représentées par des femmes sont les filières Administrative (68,42 %) et Culturelle dans une moindre mesure (57,35 %), les hommes étant plus représentés dans les filières Technique (60,47 %) et Sportive (81,82 %). Les femmes sont très minoritairement représentées dans la filière Sportive (seulement 4 femmes sur un effectif de 22)



Filières	Femmes	Hommes
Administrative	39	18
Technique	17	26
Culturelle	39	29
Sportive	4	18

Les femmes sont représentées majoritairement en catégorie A (56,25 %) et C (62,5 %). Les hommes sont majoritaires sur la catégorie B (55,1 %).

L'écart le plus important est constaté sur la catégorie C avec 12 femmes de plus que les hommes.



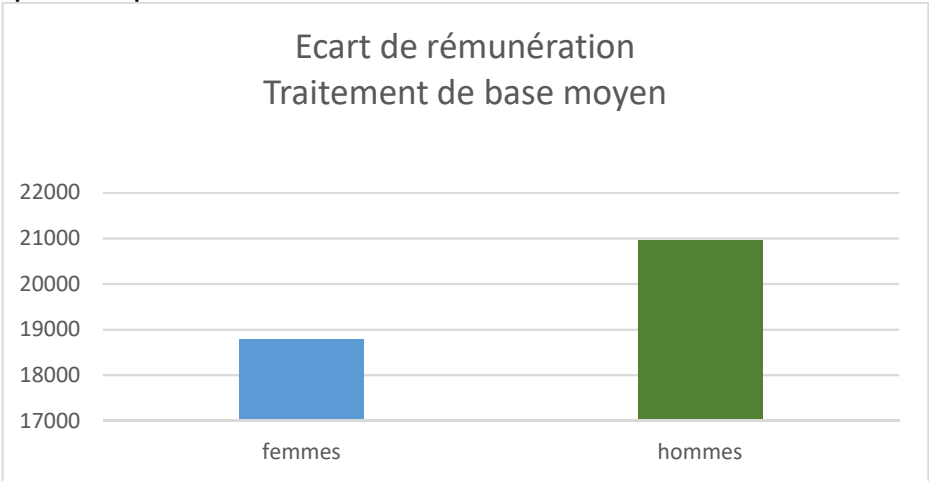
Catégorie	Femmes	Hommes
A	27	21
B	44	54
C	30	18

Au niveau du CIAS, l'effectif étant à 100 % féminin, il n'est pas possible d'établir une telle analyse.

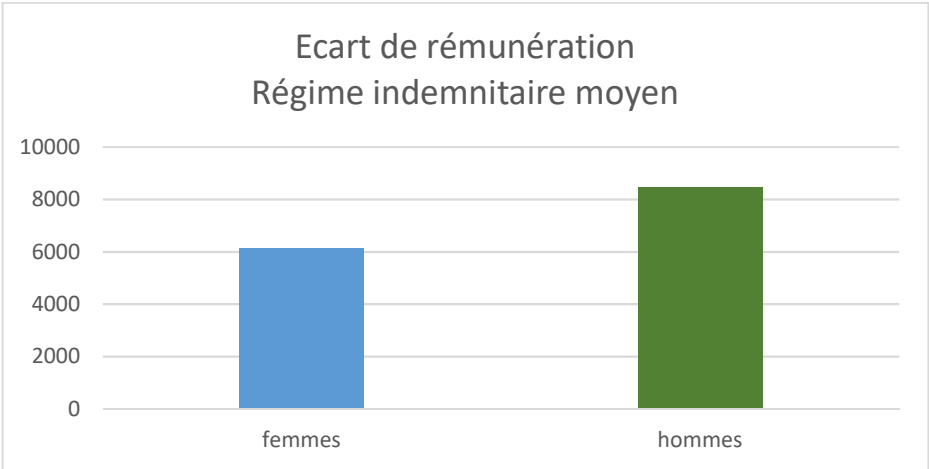
Les écarts de rémunérations

Pour les EPCI de même strate, l'écart de rémunération annuelle brute **moyenne** entre les hommes et les femmes est de 8.5 %.

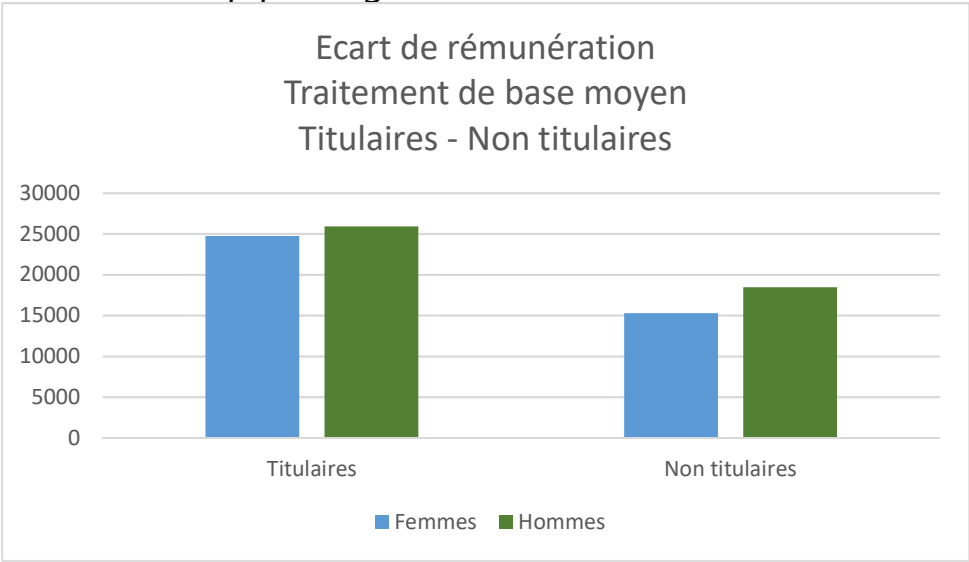
Au sein de Rambouillet Territoires, l'écart de rémunération annuelle brute **moyenne** sur les emplois permanents est de 11,53 % généré principalement par la prise en compte des agent(e)s du Conservatoire (quotité de travail moindre avec une représentativité féminine plus importante)



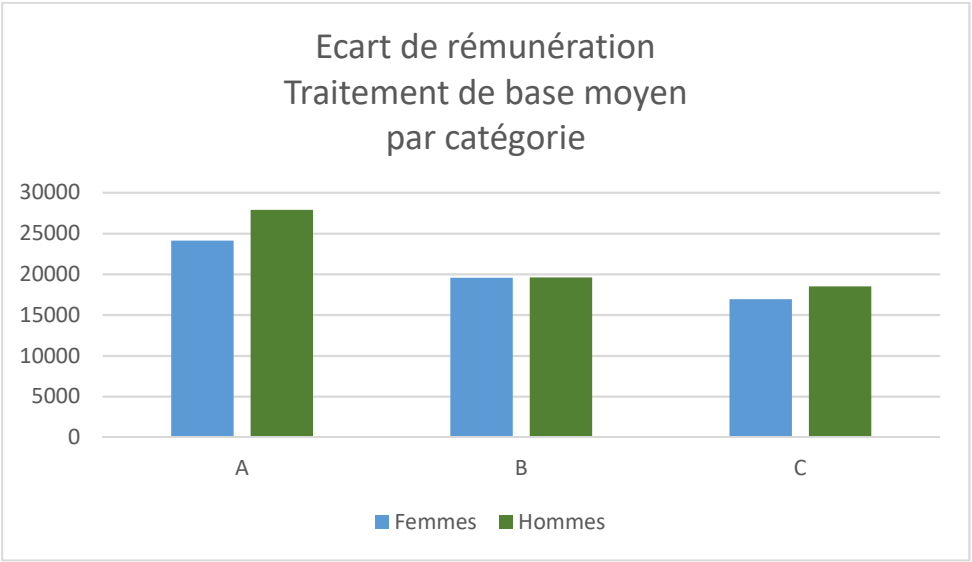
L'écart très significatif de régime indemnitaire **moyen** sur les emplois permanents est de 38,75 % entre les hommes et les femmes.



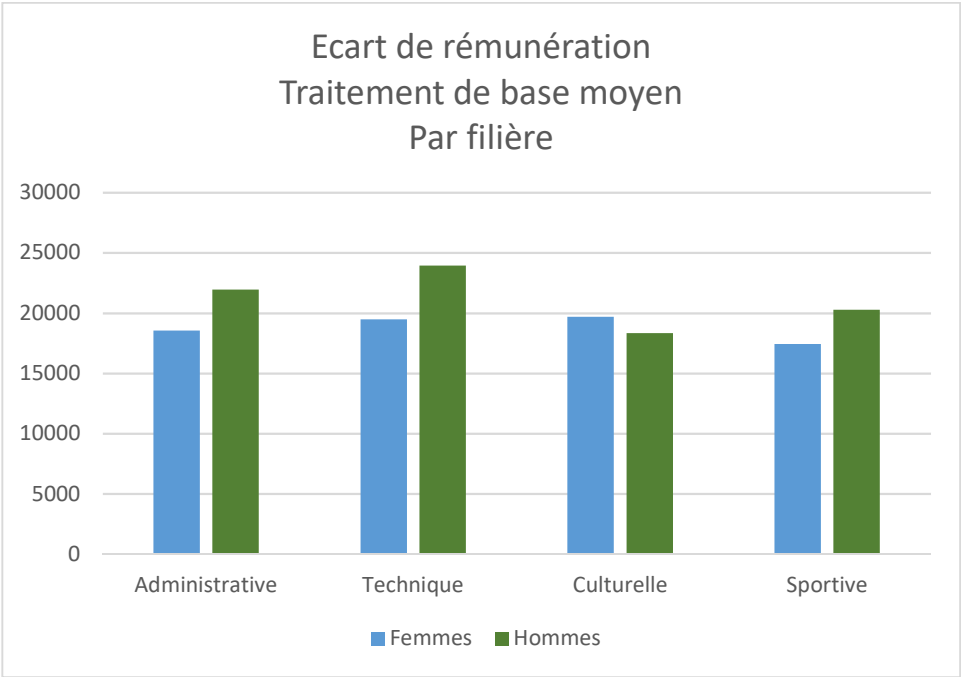
Pour les Titulaires, l'écart de rémunération annuelle brute moyenne n'est que de 4.78 % au bénéfice des hommes, quant aux non Titulaires, l'écart est beaucoup plus significatif avec 20,88 %



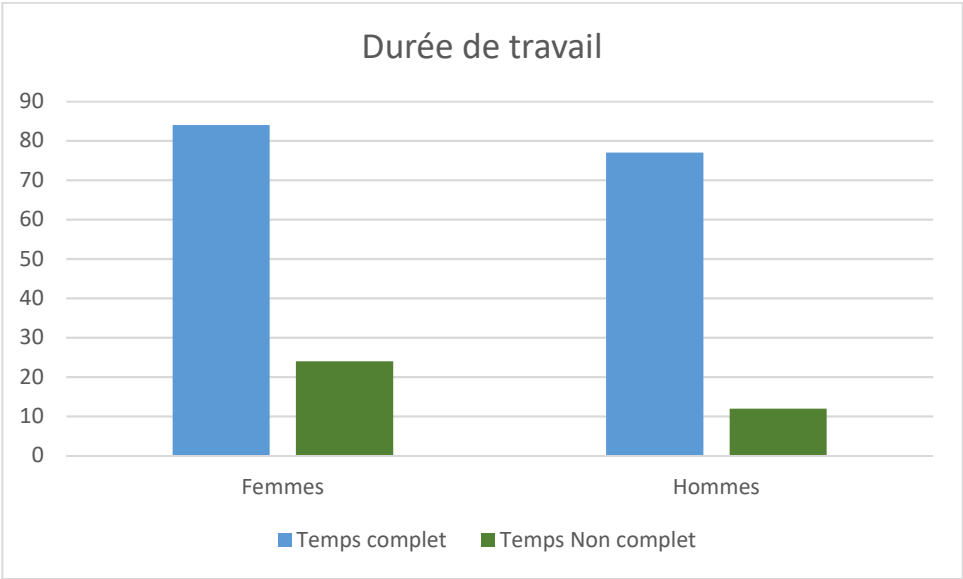
Seule la catégorie A se démarque avec un écart de rémunération significatif de 15,68 %



La filière technique se démarque avec un écart de rémunération de 22,85 % suivi par la filière administrative avec un écart de 18,33 % et enfin la filière sportive représentée majoritairement par des hommes, avec un écart de 16,26 %. Seule la filière culturelle inverse la tendance avec un rémunération de base moyenne pour les femmes supérieure de 6.93 % par rapport aux hommes.



Il existe peu d'écart entre les femmes et les hommes à temps complet, néanmoins les femmes sont plus sujettes aux emplois à temps non complet.
Les emplois à temps non complet sont occupés dans la filière culturelle, particulièrement par les enseignants.



3-Conclusion du rapport égalité femmes - hommes

L'ensemble des actions mises en place au sein de la collectivité a déjà permis de suivre des données spécifiques et d'établir des actions correctives favorisant l'égalité professionnelle, et se poursuivent en 2024.